



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU POTABLE

RAPPORT Présenté par :
M. Gérard LAPLANCHE,
Président du SIVOM Sioule et Bouble



SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	3
----------------------------------	---

I - Présentation générale des services du SIVOM

<u>1 - Le service public de l'eau potable</u>	5
---	---

A - Territoire de compétence AEP	5
B - Ressources et les ouvrages de production et distribution	5
C - Mode de fonctionnement du Syndicat	6
D - Prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie	7

<u>2 - Le service public de l'assainissement</u>	
--	--

A - Contexte statutaire et administratif	7
B - Assainissement collectif	7
C - Assainissement non collectif (ANC) et le SPANC	7

II - Le service public de l'eau potable

<u>1 - Les indicateurs techniques</u>	
---	--

A - Productions du Syndicat	8
1. Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches	8
2. Production à partir des installations de Mazerier	9
B - Volumes mis en distribution	9
1. Volumes d'eau produits et mis en distribution	9
2. Evolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution)	11
C - Détail des achats d'eau	11
D - Détail des ventes d'eau	12
1. Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités	12
2. Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers	13
3. Suivi des consommations des abonnés	14
4. Contrats d'abonnements des abonnés	14
E - Les indicateurs de gestion du réseau	15
1. Vie des branchements	15
2. Cas particulier des branchements au plomb	15
3. Renouvellement de conduites et création d'antennes en régie	15
4. DT et DICT dématérialisées	16
5. Urbanisme	16

6. Renouvellement du parc de compteurs	16
7. Statistiques des fuites sur réseau	17
8. Indicateurs énergétiques	18
9. Coûts d'exploitation des usines de production d'eau potable	18
10. Performances techniques du réseau	19
11. Particularité des poteaux incendie	20
F - Qualité de l'eau distribuée	20
1. Résultats des contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	20
2. Résultats de l'autocontrôle du SIVOM Sioule et Bouble	21
3. Mesures liées au Plan Vigipirate	21

2 - Les indicateurs financiers

A - Prix de l'eau	22
B - Autres indicateurs financiers	22
1. Caractérisation des charges et recettes de fonctionnement du budget principal	22
2. Données de la section d'investissement du budget principal	23
3. Dette et capacité de remboursement	24
4. Recouvrement des impayés	24
5. Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances	24
6. Participation financière à une association humanitaire	24
C - Principales dépenses d'investissements et de fonctionnements	24
1. Programmes d'investissements	24
2. Dépenses de fonctionnements	25

3 - Les indicateurs de performances du service **26**

4 - Informations diverses

1. Réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des Commissions	26
2. 70 ^{ème} anniversaire du syndicat	27
3. Audit informatique	27
4. Passation des marchés publics	27
5. Gestion des ressources humaines	27

III - Le service public de l'assainissement

1 - Quelques indicateurs techniques et financiers

A - Assainissement collectif (AC)	28
B - Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)	29
C - Urbanisme	31

2 - Indicateurs de performances du service public de l'assainissement **31**

IV - Conclusion **33**

Annexes (sommaire en 2^{ème} partie)

PREAMBULE

Le SIVOM Sioule et Bouble est un syndicat à vocation multiple « eau et assainissement » créé en 1999 dans le prolongement du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Gannat créé en 1941. Il couvre 46 communes depuis le 1^{er} janvier 2015, ce qui représente environ 26 300 habitants, 5 communautés de communes et est situé sur deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE), la Sioule et Allier Aval (cf carte de présentation du territoire ci-après).

Le syndicat intervient en régie, conformément à ses statuts, sur 3 domaines de compétences et sur une prestation de service:

- L'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau pour l'alimentation en eau potable et ses annexes (compétence obligatoire),
- L'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épurations collectifs (compétence optionnelle 1),
- L'assainissement non collectif (compétence optionnelle 2),
- L'entretien, la réparation et le renouvellement des poteaux et bouches d'incendie (réseau actuel) et l'extension du réseau de défense incendie, en lien notamment avec la création, l'extension ou le renforcement du réseau de distribution d'eau potable (prestation de service).

Le SIVOM Sioule et Bouble est géré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires et/ou délégués suppléants par commune. Parmi ceux-ci sont élus 19 membres du bureau syndical composé du Président, de trois Vice-présidents, d'un secrétaire et de quatorze membres.

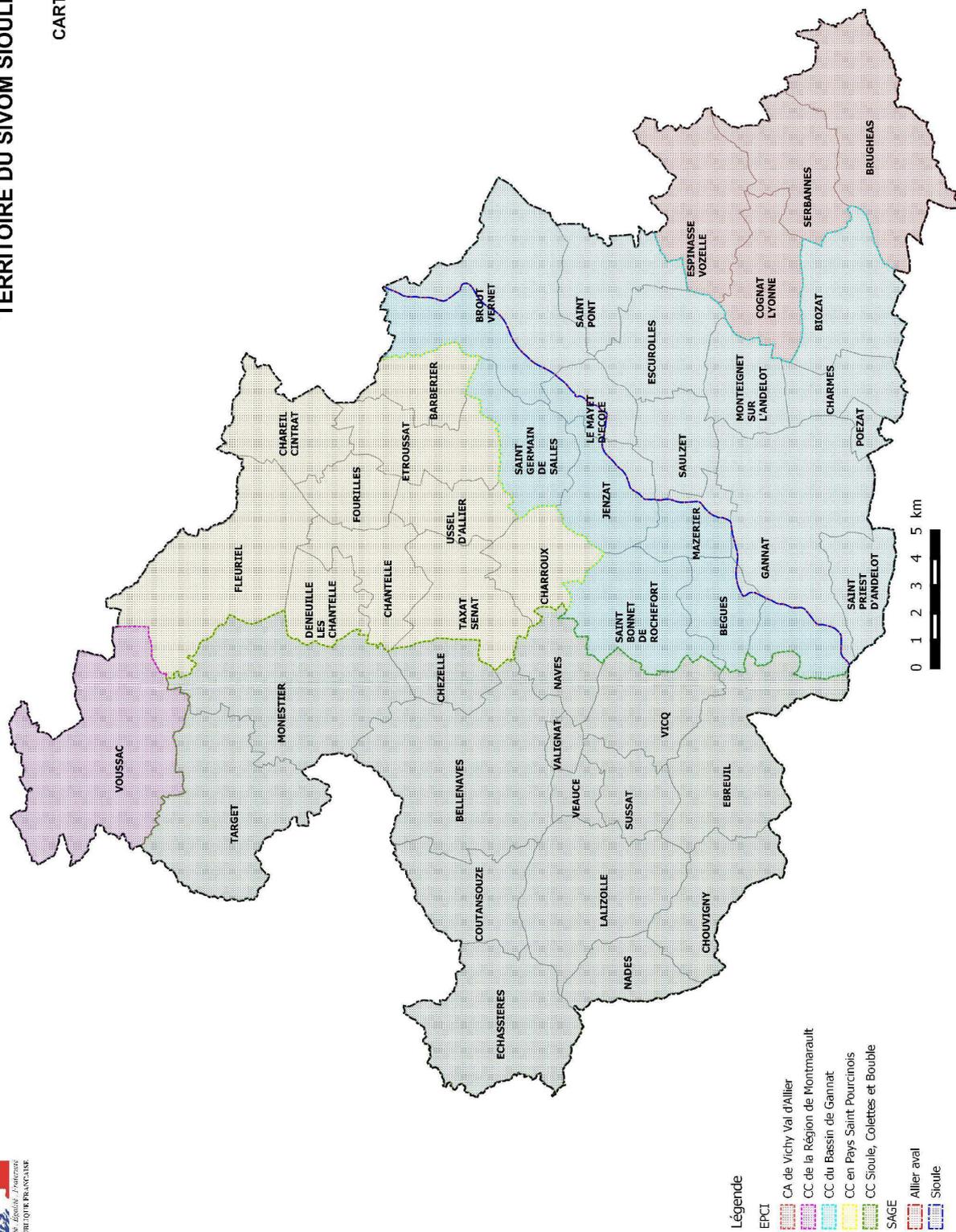
En 2016, une équipe de 27 agents professionnels a assuré la continuité du service public. Le syndicat améliore en permanence les conditions de travail des agents en termes de moyens techniques (matériel, véhicules, ...) et de sécurité, et veille, par le biais de la formation professionnelle continue, à maintenir et faire évoluer leurs qualifications et connaissances professionnelles.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Rapport sur le Prix de la Qualité du Service (RPQS) doit être établi annuellement par les collectivités assurant les services eau et assainissement. En application de la loi NOTRe, le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, stipule que le délai de présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est de neuf mois au plus tard suivant la clôture de l'exercice concerné, soit **avant le 30 septembre de l'année en cours**. Ce rapport a pour objectif de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le RPQS 2016 du SIVOM Sioule et Bouble présente donc les activités du Syndicat pour l'année 2016. Il a été établi avec la contribution de tous les agents du syndicat qui suivent et tiennent à jour régulièrement des tableaux de bord. Une présentation générale des services est réalisée et une description à l'aide d'indicateurs techniques et de performance du service est ensuite détaillée.

TERRITOIRE DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE

CARTE SYNTHÉTIQUE



I - Présentation générale des services

1 – Le service public de l'eau potable

A – Territoire de compétence AEP

De par ses statuts, en 2016, le syndicat exerce pour les 46 communes membres, la compétence obligatoire et totale relative à « l'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable et ses annexes ».

Le nombre d'abonnés est de 17 091 en 2016, pour une population de 26 321 (« *Population municipale 2014*»). La plus petite commune rurale desservie par le syndicat est VEAUCE (61 abonnés, 41 habitants INSEE), tandis que la plus importante est GANNAT (3 141 abonnés, 6 030 habitants INSEE). Cinq communes ont moins de 100 abonnés, 35 communes ont entre 100 et 500 abonnés et 6 ont plus de 500 abonnés. L'**Annexe 1** présente l'évolution du nombre d'abonnés par ancien canton durant ces dix dernières années (2006-2016).

B – Ressources et les ouvrages de production et de distribution

Pour desservir l'ensemble de ces communes, le syndicat dispose des ressources, ouvrages et équipements suivants :

→ Dans le Puy de Dôme :

- La ressource principale du syndicat se situe sur la commune de Saint-Ours les Roches à une altitude d'environ 800 m. Il s'agit du captage sous-basaltique du Puy de Louchadière constitué d'une galerie subhorizontale de près de 1 800 mètres de long et creusée dans les années 1950 - 1955. Selon l'intensité des facteurs météorologiques au cours de l'année (précipitations et enneigement), la production de la ressource est très variable et saisonnière (maximum au printemps et étiage en fin d'été et à l'automne).
- Une conduite de diamètre 450 mm raccorde sur environ 1,4 km la galerie de Louchadière à l'usine de traitement et de production d'eau potable de Saint-Ours les Roches.
- L'usine de traitement et de production d'eau potable, située au lieu-dit « les Chaumes », traite 8 600 m³/jour d'eau issue des ressources de Louchadière et de l'exhaure de Peschadoires (cette dernière ressource appartient et est gérée par le SIAEP Sioule et Morge). L'usine d'eau potable de St Ours, créée par le SIVOM Sioule et Bouble, a été mise en service en juin 2010. Elle permet, par un procédé spécifique, d'extraire le radon, d'abaisser l'arsenic présent dans les deux ressources et de réaliser une mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau distribuée. Son exploitation est maintenant bien maîtrisée par les agents.
- Des conduites d'adduction d'eau (fonte diamètres 400 mm et 300 mm), traversent le Puy de Dôme, des réservoirs de Saint-Ours (réservoirs appartenant au SIVOM Sioule et Morge où de l'eau provenant de Peschadoires est mélangée) jusqu'au réservoir des Brayards à Champs (environ 38 km). Elles sont en partie doublées sur leur parcours (environ 18 km) et sont utilisées en commun avec le SIAEP de Sioule et Morge (propriété indivis des deux syndicats).

→ Dans l'Allier :

- Une conduite d'adduction d'eau (diamètres 300 et 250 mm), appartenant au SIVOM Sioule et Bouble, permet de raccorder le réservoir des Brayards (Champs) au réservoir de tête de La Serre (Bègues) sur environ 6,8 km et est en partie doublée (passage de l'autoroute A71).
- La deuxième ressource du syndicat est une prise d'eau dans la rivière la Sioule (station de pompage) située au lieu-dit « la Vernue » sur la commune de Mazerier (capacité actuelle 2 500 m³/jour) ;

- Une usine de potabilisation de l'eau brute de la Sioule est située au lieu-dit « la Contrée » sur la commune de Mazerier. Elle produit l'eau potable distribuée aux abonnés du secteur urbain de GANNAT. La station construite dans les années 1970-1971 utilise une filière de traitement de technologie ancienne (floculation/décantation, filtration sur sable, ozonation) et les ouvrages de génie civil présentent des fragilités structurelles.
- La commune de Brugheas, adhérente au SIVOM Sioule et Bouble depuis le 1^{er} janvier 2015, est quant à elle alimentée par une ressource en eau potable située sur la commune de Bellerive sur Allier appartenant au SIVOM de la Vallée du Sichon (eau de nappe de l'Allier).
- Pour assurer la distribution de l'eau potable, le Syndicat possède 38 réservoirs (capacité totale de 22 150 m³), 7 stations de reprise réparties sur le territoire et environ 1 250 km de canalisations desservant les abonnés.

Le syndicat bénéficie par ailleurs des interconnexions de secours réalisées par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) permettant des échanges d'eau en six points du territoire :

- Au Nord, par le SIVOM Rive Gauche d'Allier – répartiteur des Manteaux (commune de Deux-Chaises) à partir des puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay/Allier). Une conduite de diamètre 300 mm transporte l'eau jusqu'au réservoir de tête du SIVOM, le réservoir de la Serre à Bègues (32,5 km) ;
- A l'Est, par la commune de Bellerive-sur-Allier (3,2 km), à partir du réservoir des Monzières, ainsi que par la commune de Vendat (850 m) à Lourdy (eau de nappe de l'Allier) et la commune de Brugheas (4,8 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Le Léry, le Mont Libre) et le réservoir de La Serre permettant de subvenir entièrement aux besoins de la Ville quand les installations de Mazerier sont à l'arrêt (0,65 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Mont libre) et de St Priest d'Andelot (3,2 km),
- Entre les réservoirs de Veauce et de la Bosse (8 km).

C – Mode de fonctionnement du Syndicat

Pour permettre le fonctionnement au quotidien du syndicat et assurer les activités liées à la distribution de l'eau potable, le syndicat a employé au 31/12/2016, 25 agents titulaires, 2 agents contractuels à durée indéterminée et 2 agents contractuels à durée déterminée (voir détail en **Annexe 12**). Les charges de personnel représentent 26,3 % des dépenses de fonctionnement du budget du syndicat.

Le syndicat assure en régie :

- Les interventions courantes sur réseau : renouvellement des compteurs (797 en 2016) et pose/dépose/reprise ou réalisation de branchements à la demande des communes ou de particuliers (150 en 2016).
- Les travaux neufs, et notamment la réalisation d'antennes pour desservir de nouveaux lotissements ou zones d'activités, nécessitant une programmation pour permettre la mise en place d'une équipe complète dans les délais convenus. En 2016, 12 interventions ont été réalisées.
- Les interventions d'urgence comme les réparations de fuites sur canalisations ou branchements. En 2016, 166 interventions ont été réalisées, dont 35% (59) en dehors des heures ouvrables (astreintes), dont 43 pour des fuites sur conduites. En effet, le personnel du syndicat est mobilisable 24h/24h, 7j/7 afin de garantir la continuité du service public.

Pour réaliser ces interventions en régie, le Syndicat dispose d'un parc de véhicules et engins de chantier dont la liste est présentée en **Annexe 11**. Il veille à renouveler régulièrement ces véhicules et matériels pour conserver un parc en bon état de fonctionnement.

Les travaux de renouvellement/renforcement concernant les conduites de gros diamètres (à partir de 150 mm) font l'objet de programmes annuels confiés à une entreprise extérieure dans le cadre d'un marché de travaux.

D – Prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie

Depuis 2004, le syndicat a la possibilité de réaliser des prestations annexes liées à la vérification et à l'entretien des équipements de défense incendie (bouches et poteaux incendie), dont la responsabilité de bon fonctionnement revient aux maires de chaque commune. Par ailleurs, le syndicat peut réaliser des travaux de réparation, remplacement ou pose d'hydrants à la demande des communes.

Un budget annexe spécifique retrace les opérations relevant de cette activité et présente clairement les dépenses et recettes afférentes. Cette activité reste « marginale » au regard de l'activité principale du syndicat. En 2009, le syndicat a proposé, aux communes qui le souhaitent, la mise en place d'une convention pour réaliser des prestations de contrôle et d'entretien des équipements de défense incendie.

En 2016, 42 communes adhérentes à cette prestation ont reçu un rapport annuel avec un descriptif des interventions réalisées par le SIVOM, de l'état des ouvrages et des améliorations à envisager. 15 communes ont engagé les travaux préconisés et 4 ont demandé des devis mais n'ont pas donné suite.

Une personne est affectée à cette prestation de service.

2 – Le service public de l'assainissement

A - Contexte statutaire et administratif

Les statuts du syndicat de Sioule et Bouble ont été modifiés en 1999, date à laquelle le S.I.A.E.P. a été transformé en SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) « Eau et Assainissement » pour intégrer de nouvelles compétences en assainissement.

Les communes membres peuvent librement adhérer par délibération simple aux options suivantes :

- ↳ **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »
- ↳ **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* »

Une personne est affectée au service de l'Assainissement.

B - Assainissement collectif

Depuis 2002, le syndicat gère par convention, les ouvrages d'assainissement collectif de la **commune de Saint-Priest d'Andelot** : réseau séparatif de collecte des eaux usées, postes de relevage et station d'épuration de capacité 130 équivalent-habitants. La convention a été renouvelée en décembre 2014, pour une durée de 13 années. Un rapport annuel est remis à la collectivité et détaille les interventions réalisées sur ce système d'assainissement collectif.

C - Assainissement non collectif (ANC) et le SPANC

En octobre 2005, le syndicat a créé le Service public d'assainissement non collectif (SPANC). C'est un service public industriel et commercial (SPIC) spécifique rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et dédié aux prestations de contrôles des dispositifs d'assainissement individuel.

En 2016, ce sont 42 communes sur 46 qui adhèrent au SPANC pour réaliser les missions de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (conception, réalisation, diagnostic). La liste des communes rattachées au SPANC intercommunal est consultable en **Annexe 9A**. Il est important de rappeler que les quatre dernières communes (Brugheas, Serbannes, Espinasse-Vozelle et Cognat-Lyonne) relèvent de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier pour cette compétence.

L'étude diagnostique des installations ANC existantes a été réalisée de 2010 à 2012. En fin d'année 2015, le Comité syndical a délibéré favorablement pour la mise en place des contrôles de fonctionnement des ANC tous les huit ans. Ces contrôles n'ont pas été mis en œuvre en 2016.

II - Le service public de l'eau potable

1 - Les Indicateurs Techniques

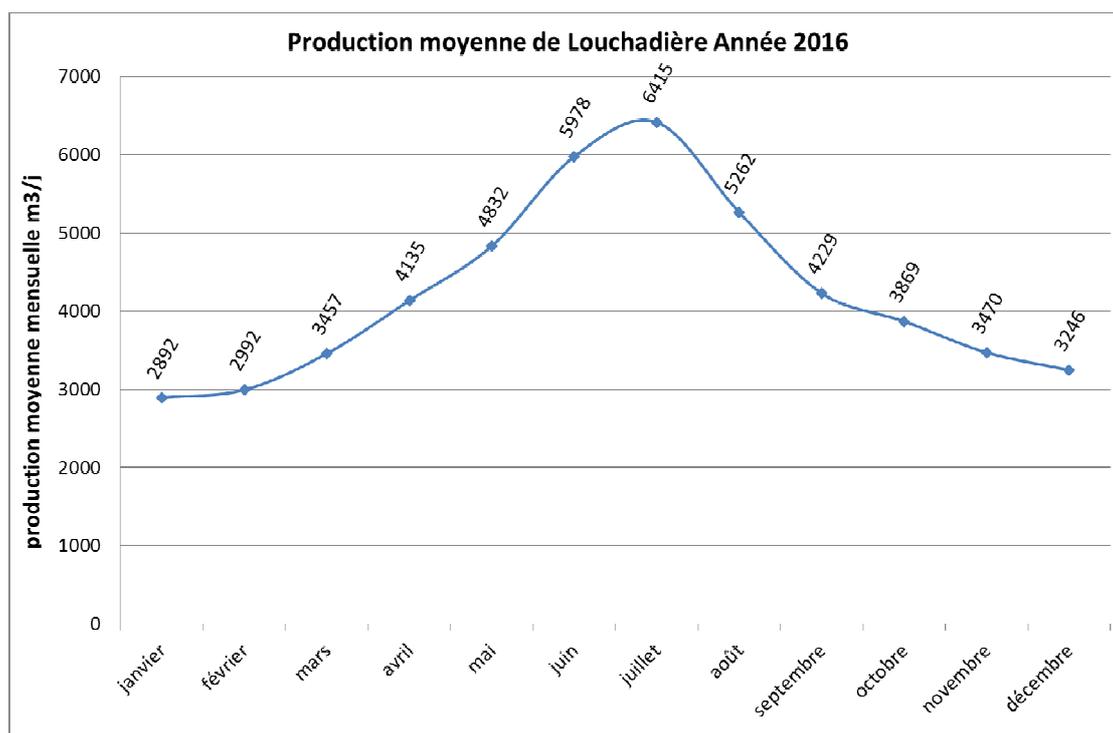
A - Productions du Syndicat

1 – Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches

1-1 La ressource de la galerie de Louchadière :

En 2016 la production moyenne mensuelle de Louchadière a augmenté de janvier à juillet 2016, en passant de 33 l/s (2 892 m³/j) en janvier à 74 l/s (6 415 m³/j) en juillet 2016.

Ainsi les volumes journaliers soutirés pour être traités à l'usine ont atteint leur maximum à 7 031 m³/j en juillet (293 m³/h ; 81 l/s), puis ont diminués progressivement jusqu'à 3 509 m³/j (146 m³/h ; 40 l/s).



La concentration moyenne en arsenic de l'eau de Louchadière est en général située à 30 µg/l.

Les volumes d'eaux brutes entrés dans l'usine pour être traités en 2016 sont respectivement de :

- 1 589 856 m³ pour Louchadière (- 380 390 m³ ; - 19,3 % par rapport à 2015)
- 1 332 054 m³ pour Peschadoires (+ 345 441 m³ ; + 35 % par rapport à 2015).

Sur les **2 921 910 m³ d'eaux brutes entrées dans l'usine** (- 1,2 % par rapport à 2015), la part d'eau venant de Louchadière a été de 54 % (67 % en 2015).

La production de Louchadière n'a pas permis de limiter les volumes d'eau achetés en gros au SIAEP de Sioule et Morge (étiage prononcé en début et fin d'année 2016).

1-2 – Eau traitée issue de l’usine de St Ours :

L’usine de traitement de l’eau potable à St Ours les Roches a été construite pour permettre de :

- traiter prioritairement l’eau de Louchadière qui contient de l’arsenic (entre 25 et 35 µg/L) par la mise en œuvre du procédé « GEH » en fixant l’élément chimique sur un matériau à base d’oxyhydroxyde de fer,
- réduire l’agressivité de l’eau en reminéralisant (ajout de carbonate de calcium).

Ce traitement efficace permet, en sortie d’usine, d’atteindre l’équilibre calcocarbonique et un taux d’arsenic compris entre 0 et 5 µg/L. Mélangée ensuite à 50% avec des eaux brutes de Peschadoires (taux d’arsenic entre 12 et 16 µg/L), la qualité de l’eau mise en distribution pour les deux syndicats passe à un taux d’arsenic de 10 µg/L (seuil réglementaire). Par contre l’équilibre calcocarbonique n’est alors plus atteint après ce mélange des eaux. Cet équilibre pourra être obtenu lorsque l’eau de Peschadoires sera aussi à l’équilibre.

Des problèmes de turbidité des eaux de Peschadoires ont nécessité 4 arrêts de ces apports (janvier, février, avril, octobre) afin d’éviter le colmatage des filtres de GEH. L’interconnexion du SMEA par Rive Gauche Allier a donc été nécessaire pour diluer l’eau au réservoir de la Serre, réservoir de tête du SIVOM Sioule et Bouble alimentant ses abonnés situés dans l’Allier.

En 2016, l’usine a produit **2 880 795 m³ d’eau** (- 60 446 m³ ; - 2 % par rapport à 2015), **soit 91 %** de sa capacité de production annuelle contractuelle (3 153 600 m³). Cela correspond à un volume journalier moyen d’eau traitée de 7 892 m³/j, soit 91 l/s.

Le volume des eaux de services (nettoyage de filtres et vidange/rechargement de filtres), de 41 115 m³, est supérieur à 2015 (+ 25 497 m³ ; + 163 %).

2 – Production à partir des installations de Mazerier

2-1 La station de pompage de « la Vernue » :

Sur 2016, les volumes d’eau brute pompés dans le bief de la Sioule ont été de 300 212 m³ (- 9 % par rapport à 2015), soit en moyenne 1 064 m³/j ou 12 l/s (sur 282 jours de fonctionnement). Durant l’année, 9 arrêts du pompage et de la station ont été nécessaires : 4 pour des problèmes de turbidité de l’eau brute, 1 pour un défaut concernant les décanteurs, 2 pour des défauts de l’ozoneur, 1 pour le lavage du réservoir de Mazerier, 1 pour un défaut de polymère (gel de l’arrivée).

2-2 L’usine de traitement de « la Contrée » :

L’usine de Mazerier a traité 251 620 m³ (- 10 % par rapport à 2015), soit 892 m³/j, soit 10 l/s (sur 282 jours de fonctionnement).

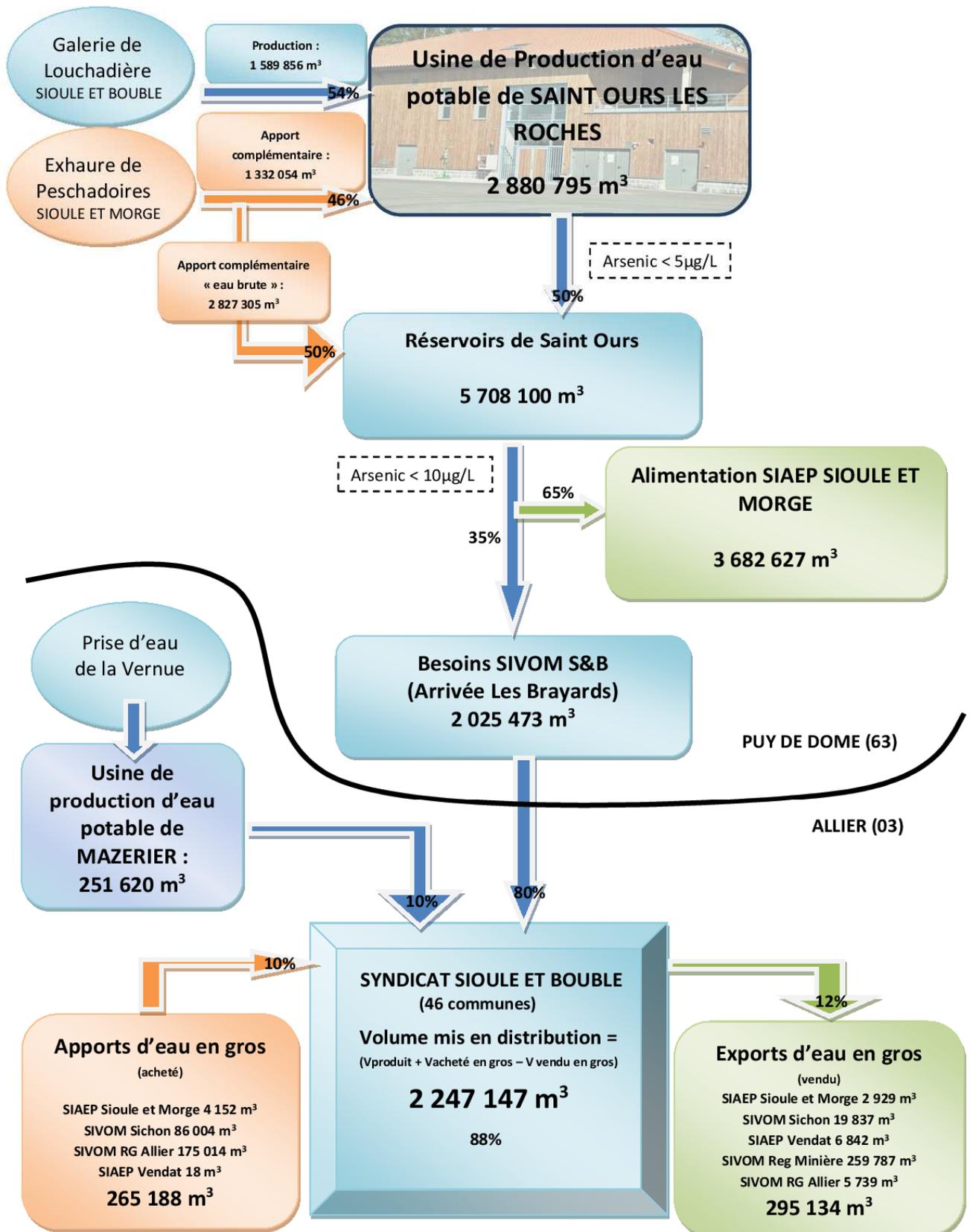
La différence de volume d’eau entre l’entrée et la sortie de l’usine de Mazerier est de 48 592 m³, soit une moyenne de 172 m³/j, soit environ 2 l/s utilisé pour les eaux de service (nettoyage de filtres et extraction de boues). Ce volume d’eau de service est légèrement supérieur à celui de 2015 (+ 740 m³ ; 1,5%).

B - Volumes mis en distribution

1. Volumes d’eau produits et mis en distribution

Il faut différencier les volumes mis en distribution à partir des installations de production du Syndicat, des volumes mis en distribution pour subvenir aux besoins du Syndicat. Le schéma ci-après présente les volumes produits, mis en distribution et les apports/exports d’eau achetés ou échangés.

SYNOPTIQUE « BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, MIS EN DISTRIBUTION, ACHETES OU ECHANGES »



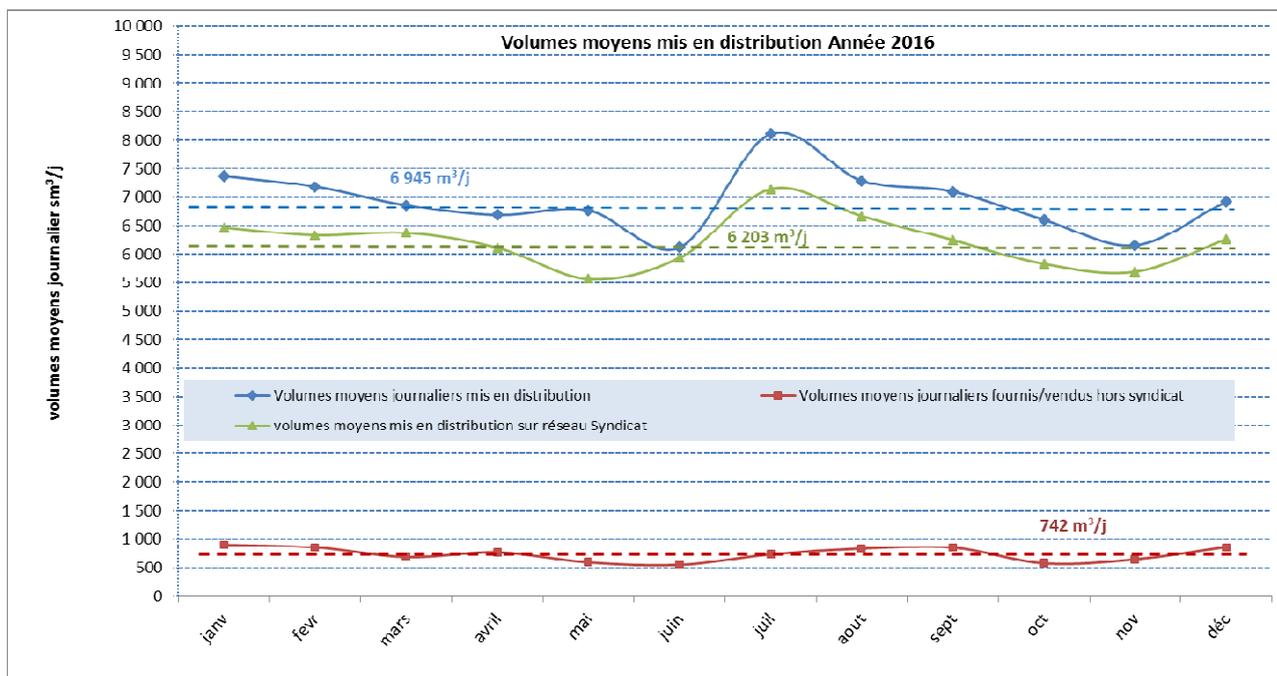
3 132 415 m³ ont été produits par les usines de Saint-Ours et Mazerier (- 2,8 % par rapport à 2015), soit 8581m³/j, soit environ 99 l/s. Ce volume reste supérieur aux besoins propres du Syndicat, mais il est important de préciser que sur les 2 880 795 m³ produits par l'usine de St Ours, seuls 2 025 473 m³ (70%) arrivent au réservoir des Brayards. Le restant alimente le SIAEP de Sioule et Morge.

Au final, le volume total mis en distribution sur le réseau du Syndicat est de **2 247 147 m³** (- 0,7 % par rapport à 2015). Il est composé :

- des apports d'eau arrivant du Puy de Dôme (mélange eau traitée de l'usine/eau brute de Peschadoires) à partir des Brayards (commune de Champs) : **2 025 473 m³** (- 11% par rapport à 2015),
- des volumes produits à partir de la station de Mazerier pour la Ville de Gannat : **251 620 m³** (-10,8% par rapport à 2015),
- des apports d'eau en gros provenant du SIAEP de Sioule et Morge (« Les Pénots » à La Bosse, Saint Priest d'Andelot), du SIVOM de la Vallée du Sichon, du SIVOM Rive Gauche Allier et du SIAEP Vendat/Charmeil/St Rémy en Rollat : **265 188 m³** (+ 73% par rapport à 2015),
- moins les exports d'eau en gros pour le SIAEP Sioule et Morge, le SIVOM Région Minière, le SIVOM Rive Gauche Allier, le SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy en Rollat et le SIVOM de la Vallée du Sichon : **295 134 m³** (- 37% par rapport à 2015).

2. Evolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution) :

En 2016, le volume moyen journalier d'eau mis en distribution (volumes produits et volumes échangés ou achetés) s'établit à 6 945 m³/j (7 198 m³/j en 2015). Le graphe ci-après présente l'évolution des besoins journaliers moyens pour 2016 (sur la base des volumes mensuels) et différencie les besoins liés aux abonnés du réseau du SIVOM Sioule et Bouble (en vert) de ceux liés à la fourniture d'eau (volumes échangés ou vendus) hors syndicat (en rouge).



C – Détail des achats d'eau (à partir des facturations)

Les apports d'eau en gros par le biais d'interconnexions réalisées par le SMEA (Syndicat mixte des eaux de l'Allier) comme celle du SIVOM Rive Gauche Allier à Souvigny, peut fournir de l'eau, aux autres syndicats en situation de secours, à partir de puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay-sur-Allier). Cette eau ne contenant pas d'arsenic permet, par un mélange adapté, de distribuer une eau potable ayant une teneur en arsenic inférieure à 10 µg/l. Cet achat d'eau peut s'avérer nécessaire lorsque l'usine de Saint-Ours produit insuffisamment ou est à l'arrêt.

Volumes des apports d'eau ayant fait l'objet d'une facturation (en m ³)	2015	2016
1 – SIAEP Sioule et Morge (*)	327 191	436 840
2 – SIVOM Rive Gauche Allier	8 210	175 014
3 – SIAEP de Vendat	458	18
4 – SIVOM de la Vallée du Sichon (*) (**)	93 332	63 315
TOTAL DES ACHATS D'EAU 1+2+3 m³	429 191	675 187

(*) De ces volumes facturés sont déduits les volumes fournis par le SIVOM Sioule et Bouble.

(**) Ces volumes facturés ne tiennent pas compte des volumes d'eau utilisés pour le renouvellement de l'eau au niveau des interconnexions.

En 2016, le Syndicat a acheté :

- **436 840 m³ au SIAEP Sioule et Morge**, pour une dépense de 29 968,29 € HT (0,072 € TTC/m³). Les volumes achetés ont augmenté par rapport à 2015 (+ 33%). Ceci est dû, essentiellement aux étiages sévères de début et fin d'année 2016 pendant lesquelles la ressource de Louchadière a moins produit, et, dans une moindre mesure, à l'arrêt de l'usine de Mazerier nécessitant d'alimenter les abonnés de Gannat par la Serre à certaines périodes de l'année 2016 (février, juillet/août et sept/oct). Cet achat est basé sur le coût énergétique de la production totale des exhaures de Peschadoires, les 2 025 473 m³ arrivant au Brayards et les consommations des Penots/la Bosse et de Vensat/St Priest d'Andelot.
- **175 014 m³ au SIVOM Rive gauche Allier** pour une dépense de 35 002,80 € HT (0,247 € TTC/m³). Par rapport à l'année précédente 2015, ceci représente une forte augmentation (8 210 m³ en 2015). Les problèmes de turbidité de l'eau de Peschadoires du SIEAP de Sioule et Morge ont nécessité l'arrêt de ces apports au niveau de l'usine de St Ours les Roches (janv, fév, avril et oct). Afin d'éviter un dépassement du taux d'arsenic avec le mélange des eaux de Pêchadoires non traitées au niveau du réservoir de St Ours les Roches, l'interconnexion SMEA des Nières a été mise en fonctionnement et a généré des apports d'eau conséquents de la part du SIVOM Rive Gauche Allier (dilution de l'arsenic au niveau de la Serre).
- **18 m³ au SIAEP de Vendat** pour une dépense de 6,66 € HT (0,391 € TTC/m³). L'interconnexion SMEA entre le réservoir de Lourdy à Vendat (pour le SIAEP de Vendat) et le hameau des Arcis sur la commune de Brout Vernet (pour le SIVOM Sioule et Bouble) a été faiblement utilisée en 2016.
- **63 315 m³ au SIVOM de la Vallée du Sichon** pour une dépense de 33 122,95 € HT (0,573 € TTC/m³) correspondant à l'achat d'eau pour alimenter les abonnés de Brugheas depuis le transfert de la gestion de l'eau potable au SIVOM Sioule et Bouble depuis le 1^{er} janvier 2015.

Pour un total de 2 247 147 m³ mis en distribution en 2016, les apports d'eau en gros dans l'Allier représentent 265 188 m³, soit 12 %. En 2015 les apports extérieurs représentaient 7%. Cette augmentation est essentiellement due, comme vu précédemment, aux apports provenant du SIVOM Rive Gauche Allier.

D – Détail des ventes d'eau

1- Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités

Il convient tout d'abord de distinguer les volumes d'eau mis en distribution à partir du réseau d'adduction (voir ci-dessus), les volumes d'eau comptabilisés aux abonnés et ceux facturés aux collectivités dans le cadre de la vente en gros. Avec un volume d'eau produit de 3 132 415 m³ et un volume mis en distribution de **2247147 m³**, les ventes d'eau (particuliers et collectivités) atteignent **1 902 335 m³**.

Volumes d'eau vendus (en m ³)	2015	2016
1 - Volumes d'eau comptabilisés aux abonnés	1 584 924	1 629 967
2 – Volumes vendus en gros facturés	423 707	272 368
SIVOM Région Minière pour les communes limitrophes	55 957	54 970
SMEA au réservoir des Manteaux	358 697	210 556
<i>SIVOM Région Minière</i>	<i>334 081</i>	<i>204 817</i>
<i>SIVOM Rive Gauche Allier</i>	<i>24 616</i>	<i>5 739</i>
SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy-en-Rollat	7 813	6 842
SIVOM Vallée du Sichon (<i>Secours</i>)	1 240	0
TOTAL DES VENTES D'EAU 1+2 m³	2 008 631	1 902 335

(*)*Les échanges et ventes d'eau avec le SIAEP de Sioule et Morge et le SIVOM de la Vallée du Sichon (Brugheas) sont déduits des volumes achetés et donc des sommes dues sans facturation spécifique.*

Le volume total d'eau comptabilisé pour l'année 2016 est de 1 629 967 m³. Le volume d'eau vendu en gros (facturé et non facturé) est quant à lui de 1 150 456 m³.

S'agissant de la vente en gros (sans les échanges d'eau avec le SIAEP Sioule et Morge), le syndicat a fourni 272 368 m³ d'eau, pour 71 071,83 € HT sans redevances (84 765,42 € TTC) de recettes, ce qui correspond à un prix moyen de vente de 0,311 € TTC/m³. Cela représente 12% d'eau vendu sur les 2 247 147 m³ d'eau mis en distribution.

Les volumes d'eau dégrévés sont de 21 597 m³. Ils ont augmenté de 36 % par rapport à 2015 (15 871 m³) (possibilité de dégrèvement dès que le volume d'eau relevé excède le double de la consommation moyenne enregistrée au cours des trois années précédentes). La formule de dégrèvement a été appliquée à 50 abonnés demandeurs, représentant en moyenne 432 m³ d'eau perdue/compteur (dégrèvement minimum 22 m³ et maximum à 2 469 m³).

Le volume d'eau consommé sans comptage est estimé à 75 966 m³. Les volumes d'eau de service sont estimés quant à eux à 17 502 m³ (nettoyage de réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne).

2 – Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers

Le nombre d'abonnés recensés faisant l'objet d'une facturation d'eau en 2016 est de **17 091**. Le nombre d'habitants desservis (y compris secteur urbain de Gannat) est de 26 321 (population municipale INSEE année 2014).

Les **Annexes 1 et 2** présentent l'évolution des abonnés et des consommations par commune et par ancien canton de 2006 à 2016. En croisant les données de ces deux annexes, il est possible de dégager des ratios de consommation.

A partir des données de consommations facturées après dégrèvement		Nombre d'habitant/abonnement	m ³ consommé/abonnement/an	m ³ consommé/habitant/an	Litres/habitant/jour
Ancien canton de CHANTELLE	Moyenne	1.35	84.28	62.21	170.43
	Minimum	0,97	59.75	38.31	106.35
	Maximum	1,70	110.39	106.16	290.84
Ancien canton d'EBREUIL	Moyenne	1.19	77.96	65.70	179.99
	Minimum	0,67	41.06	46.93	128.56
	Maximum	1,44	93.56	80.85	221.50
Ancien canton d'ESCUROLLES	Moyenne	1.81	100.54	55.58	152.29
	Minimum	1.35	89.72	51.94	142.31
	Maximum	2.20	115.28	66.25	181.50
Ancien canton de GANNAT	Moyenne	1.72	89.93	52.17	142.92
	Minimum	1.17	61.20	39.89	109.29
	Maximum	1.92	165.68	110.91	303.87
Ensemble des anciens cantons	Moyenne	1,54	88.27	57.31	157.02

On constate que la consommation moyenne d'eau potable sur le territoire du SIVOM Sioule et Bouble est de 57,31 m³/habitant/an et que les besoins d'eau pour les abonnés du syndicat sont de 1 629 967 m³ pour l'année 2016. Actuellement, la seule ressource d'eau potable du captage de Louchadière (1 589 856 m³) ne suffirait pas à alimenter les abonnés du syndicat Sioule et Bouble même sans tenir compte des besoins liés aux eaux de services de 17 502 m³ (nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne) et aux volumes d'eau consommés sans comptage de 75 966 m³ (chasses d'eau assainissement).

La deuxième ressource en eau potable du SIVOM Sioule et Bouble sur la rivière de la Sioule et les interconnexions avec le SMEA restent donc indispensables.

Il est important de préciser aussi que la desserte en eau de l'habitat collectif n'est pas toujours individualisée. Il peut donc y avoir plusieurs foyers regroupés sous un abonnement unique (compteur général de l'immeuble). De plus, dans les communes rurales, il faut tenir compte des abonnements liés aux compteurs des activités agricoles (branchements herbagers et stabulations) qui augmentent nettement les consommations par habitant : cas de Chouvigny (235 habitants ; 221,50 litres/hab/jour), Deneuille (92 habitants ; 290,41 litres/hab/jour), Echassières (406 habitants ; 207,62 litres/hab/jour), Fleuriel (352 habitants ; 225,88 litres/hab/jour), Lalizolle (367 habitants ; 205,27 litres/hab/jour), Monteignet sur Andelot (239 habitants ; 303,87 litres/hab/jour), Monestier (297 habitants ; 257,46 litres/hab/jour), Target (287 habitants ; 290,84 litres/hab/jour) et Voussac (470 habitants ; 218,30 litres/hab/jour), alors que la moyenne sur l'ensemble du syndicat est de 157,02 l/habitant/jour.

Globalement sur les 10 dernières années, il est constaté :

- une diminution de la consommation d'eau potable sur les anciens cantons de Chantelle (- 42 572 m³; -11%) et d'Ebreuil (- 22 366 m³; -7%).
- Pour ce qui concerne l'ancien canton d'Escurolles (+ 79 402 m³; +28%), après une hausse des consommations avec la reprise de la commune de Brugheas au 1^{er} janvier 2015, il est constaté une augmentation sur cette dernière année 2016 (+ 10 656 m³; +16 %).
- Pour ce qui concerne l'ancien canton de Gannat (+ 283 546 m³; +117%), après une hausse des consommations avec la reprise de la Ville de Gannat au 1^{er} janvier 2012, puis régulière de 2012 à 2015, il est constaté une nette diminution sur cette dernière année 2016 (- 18 919 m³; - 6 %).

2- Suivi des consommations des abonnés

Au total, 35 000 factures ont été établies en régie par le SIVOM Sioule et Bouble en 2016.

Le suivi des consommations des abonnés et l'accès par les agents du SIVOM au compteur d'eau a été poursuivi en 2016. En effet, les index des compteurs situés à l'intérieur de propriétés fermées ne sont pas communiqués régulièrement par leur propriétaire. En application de l'article 3.3 du règlement de services, des courriers en recommandés avec accusés de réceptions leur ont été adressés. Ces relances ont permis d'obtenir 67 index représentant 7 470 m³ à facturer.

D'autre part, la transmission des index par le site internet est possible depuis 2015. Ce mode d'échange a permis en 2016 de recueillir 195 index et a ainsi facilité la relève des compteurs d'eau potable.

Le relevé des consommations d'eau potable a été transmis à certaines communes du territoire ainsi qu'à l'Agglomération de Vichy Val d'Allier pour la facturation des redevances assainissement collectif.

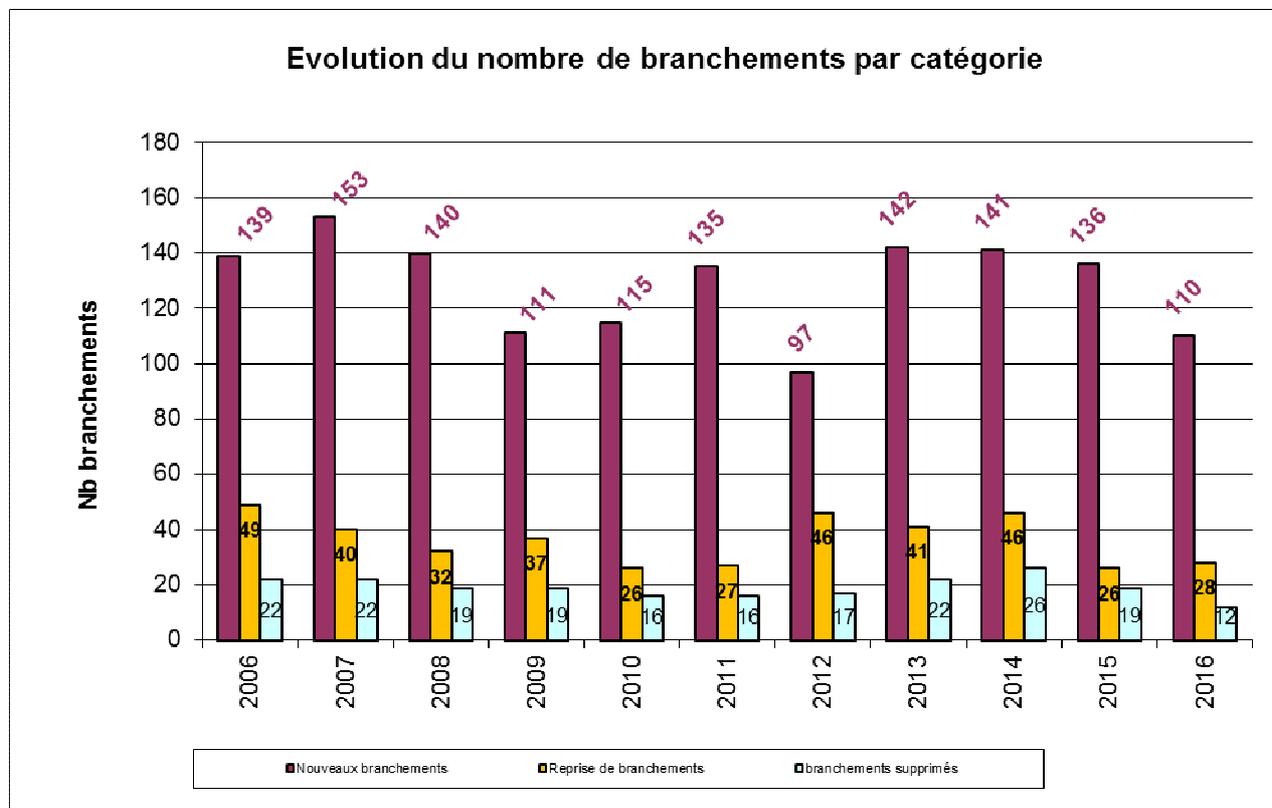
3- Contrats d'abonnement des abonnés

Tout au long de l'année 2016, le syndicat a enregistré 954 mutations d'abonnés sur les 46 communes membres, dont 281 pour la seule commune de GANNAT. Le syndicat a ainsi perçu une recette supplémentaire de 12 540 € HT. Concernant les fins de compte (clôtures de contrats) cela a représenté 588 émissions de factures pour un volume de 41 912 m³.

E – Indicateurs de gestion du réseau

1 – Vie des branchements

L'histogramme ci-dessous retrace les statistiques relatives à la « vie » des branchements sur l'ensemble du territoire du syndicat sur les 10 dernières années :



En 2016, le nombre de branchements neufs est de 110 et a nécessité la réalisation préalable de 159 visites et l'émission de 159 devis. Ce nombre de branchement a diminué par rapport à 2015. Les communes sur lesquelles ont été installés le plus de branchements neufs sont GANNAT (38), BRUGHEAS (14) et SAINT-PONT (11).

Afin de faciliter la relève des compteurs, la mise en place des branchements à l'extérieur des habitations est favorisée. En 2016 sur 42 devis réalisés, 28 branchements ont été déplacés.

Certains branchements ne sont plus reliés à des abonnements en cours, notamment lorsqu'il s'agit d'habitations abandonnées, en ruine ou en l'absence de propriétaire identifié. 12 branchements ont été supprimés en 2015.

Le nombre total de branchements au 31 décembre 2016 est estimé à 17 091.

2 – Cas particulier des branchements au plomb

Suite au recensement des branchements en plomb lors des relèves effectuées par les agents (2014, 2015, 2016), il a été recensé 20 branchements en plomb sur Gannat et 2 sur Brugheas. Le travail de préparation des travaux a été réalisé en 2016 et 6 branchements en plomb ont été supprimés à Gannat en février et novembre 2016. Les branchements en plomb restant seront supprimés en 2017.

3 – Renouvellement de conduites et création d'antennes

Dès que c'est possible, techniquement et financièrement, le syndicat essaie de renouveler en régie les conduites d'alimentation en eau potable dans les bourgs, lorsqu'une commune engage des travaux pour son compte (assainissement, enfouissement de réseaux secs ...). Le syndicat est donc de plus en plus associé en amont (au niveau des études) aux projets communaux (notamment Contrat Communal d'Aménagement de Bourg), ce qui lui permet d'intégrer d'éventuels renouvellements de conduites dans sa programmation annuelle de travaux AEP.

Fin 2016, les travaux d'interconnexion avec la commune de Brugheas se sont terminés sous la maîtrise d'ouvrage du SMEA. Ces travaux permettent de raccorder le hameau du Jaunet à SERBANNES au réservoir des Rocs à Brugheas et sécurisent l'alimentation en eau potable de la commune. 3 510 m de conduites ont été réalisées par le SMEA entre les communes de Serbannes et de Brugheas (conduite en fonte de diamètre 150 mm).

Travaux réseaux	Renouvellement/renforcement	Extension
Programme de travaux 2016 en marché avec maîtrise d'œuvre en régie en communes rurales et maîtrise d'œuvre privée en commune urbaine (Gannat)	5 980 m dont 210 m en commune urbaine (Gannat) et dont 5 770 m en commune rurale (Brout Vernet/St Pont, Deneuille, Taxat Senat/Chezelle) (conduites en fonte, PVC ou PEHD de diamètres 60 à 200 mm)	850 m en communes rurales (Target) (conduites en PVC, diamètre 200 mm)
Interventions en régie	1 281 m en communes rurales (Barberier, Brugheas, Fleuriel, Monestier) (conduites en PVC, poly, diamètre 40 à 110 mm)	1 136 m dont 280 m en commune urbaine (Gannat) et le reste en commune rurale (Bellenaves, Brugheas, Charmes, Chouigny, Serbannes, Target, St Pont) (conduites en PVC, poly, diamètre 32 à 75 mm)
TOTAL	7 261 m	1 986 m

Au total en 2016, 9 247 m de réseaux ont été soit renouvelés/renforcés, soit étendus. Ce total ne tient pas compte des travaux réalisés en indivision avec le SIAEP de Sioule et Morge, notamment la réparation de fuites sur la conduite de transport entre l'usine de St Ours les Roches et le réservoir des Brayards.

4 – DT et DICT dématérialisées

Préalablement à tous travaux en 2016, le SIVOM Sioule et Bouble a instruit 1 194 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ou Déclarations de Travaux (DT) dématérialisées (1 113 en 2015 ; + 7%). Les réponses concernant la présence, ou non, du réseau d'eau potable appartenant au SIVOM Sioule et Bouble ont été établies et adressées de façon dématérialisée à chaque demandeur dans les délais impartis.

5 – Urbanisme

Les services du SIVOM Sioule et Bouble ont instruit 261 dossiers en 2016, dont 74 demandes de permis de construire, 178 demandes de certificats d'urbanisme et 5 demandes préalables avant travaux ou des dossiers d'intention de commencement de travaux. Les avis concernant l'eau potable ont été établis et transmis aux services instructeurs concernés.

6 – Renouvellement du parc de compteurs

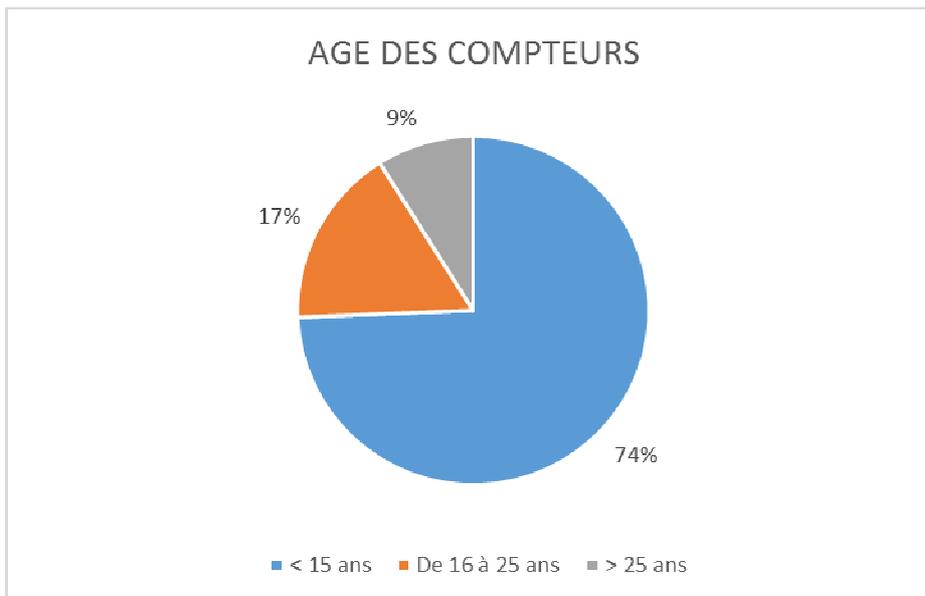
La majorité des compteurs installés ont des diamètres de 15 mm et 20 mm. En 2016, une proportion encore significative du parc de compteurs est âgée de plus de 15 ans, soit 26% (Cf **Annexe 3**).

Or les compteurs âgés ont tendance à « sous-compter », ce qui impacte le montant des recettes de ventes d'eau, les volumes comptabilisés étant moindres que ceux réellement consommés.

Donc en plus de l'entretien normal des compteurs destinés à supprimer les appareils défectueux (calés, fuyards...), des campagnes de renouvellement ont été mises en place. Les agents réalisent ces opérations de « rajeunissement » du parc de compteurs dans les périodes creuses d'activité.

En 2016, **797** compteurs ont été changés tout au long de l'année, dont 594 dans le cadre de la campagne de renouvellement (communes de CHAREIL CINTRAT, ESPINASSE VOZELLE, FLEURIEL, LALIZOLLE, SAULZET, SUSSAT).

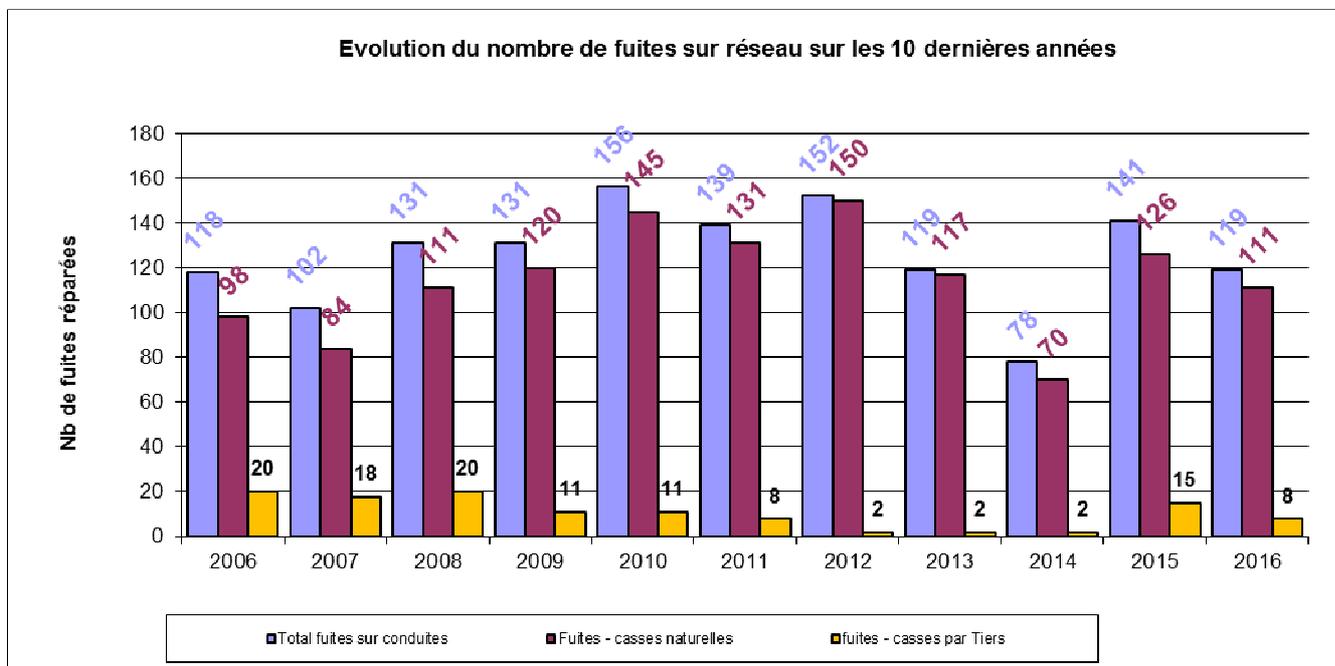
Le camembert ci-après présente au 31 décembre 2016 la répartition des compteurs selon les tranches d'âge (< 15 ans, entre 16 et 25 ans, > 25 ans).



Globalement, 74 % des compteurs du parc du syndicat ont moins de 15 ans (identique à 2015). Les communes dont le nombre de compteurs de plus de 15 ans reste élevé (plus de 200) sont par ordre décroissant, Gannat, Chantelle, Ebreuil. Ces collectivités devraient prioritairement faire l'objet des campagnes de renouvellement pour 2017.

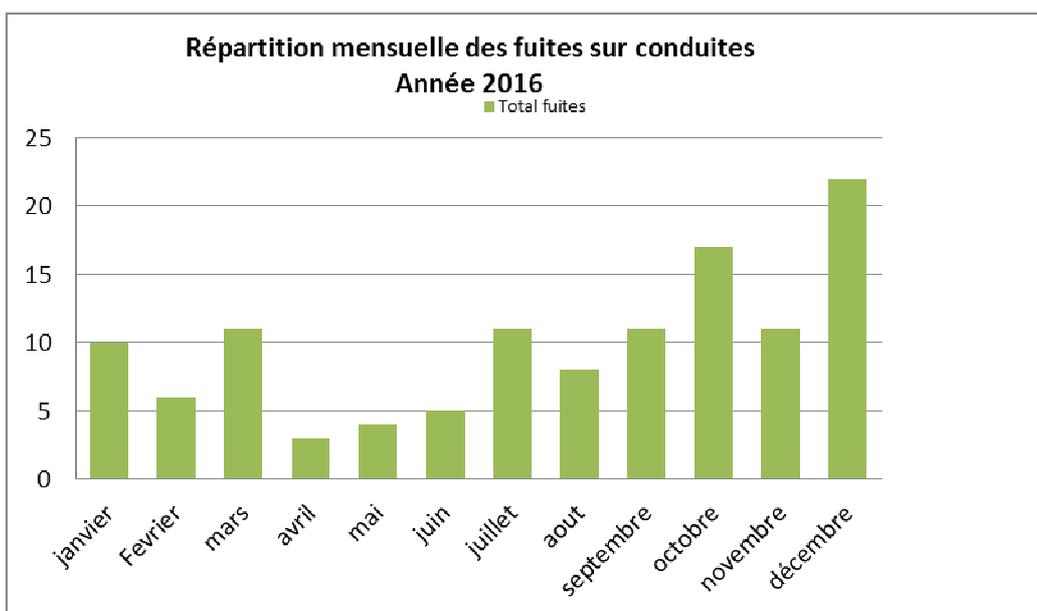
7 - Statistiques des fuites sur réseau

Le nombre de fuites sur le réseau (hors casses sur branchements) est de 119, tous diamètres confondus, dont 111 casses naturelles et 8 causées par des tiers (entreprises ou particuliers).



La répartition des fuites sur les mois de l'année 2016 révèle les dégâts provoqués par le gel sur les compteurs en janvier et décembre (32 fuites sur 2 mois) et par l'impact de l'alternance de périodes sèches et pluvieuses sur les sols en octobre (17 fuites sur le mois).

On note que les fuites 2016 ont diminué par rapport à 2015. Les programmes de travaux de renouvellement de certains réseaux d'eau potable en 2015 et en 2016 ont contribué en partie à cette diminution.



8 – Indicateurs énergétiques

La majorité des installations servant à la production/distribution de l'eau aux abonnés dispose d'un raccordement électrique permettant, au minimum le fonctionnement des matériels de télégestion (regards de comptage, réservoirs) de faible puissance (forfaits de 0,3 et 0,5 KVA ou KW).

Certains réservoirs possèdent des équipements électriques plus conséquents (dont pompes, surpresseurs) nécessitant un comptage avec des abonnements variant de 3 KVA à 144 KVA (station des Nières).

Les alimentations électriques des usines d'eau potable s'effectuent en tarif jaune pour une puissance installée de 42 kVA pour la station de la Vernue et de 78 kVA pour la station de St Ours.

Le bilan des consommations d'énergie électrique pour l'année 2016 (hors consommation liée au siège du SIVOM à Gannat) est de **852 215 KWh consommés pour un montant de 92 484,43 € HT** (coût abonnement, consommation et taxes diverses). Les installations les plus consommatrices d'énergie sont l'usine de traitement de SAINT-OURS, la station de reprise de VEAUCE « Bel Air », la station de pompage de LA VERNUE à Mazerier.

Le ratio de KW consommé par m³ mis en distribution (2 247 147 m³) est de : **0,380 KW/m³**. Le coût moyen du KW ramené au m³ mis en distribution est de **0,041 € HT/m³**.

9 – Coûts d'exploitation des usines de production

➤ *la station de Saint-Ours les Roches (63) :*

Le tableau ci-dessous récapitule les charges d'exploitation par poste et calcule un coût par m³ d'eau traitée (rappel : volume d'eau traitée = 2 880 795 m³) :

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre/ déplacement	Total charges exploitation
Coûts € HT	274 632,12	37 171,06	146 828,07	42 107,88	500 739,13
Coût au m³ € HT eau traitée	0,0953	0,0129	0,051	0,0146	0,174

En 2016, le prix de revient d'1 m³ d'eau traitée à l'usine de Saint-Ours était d'environ 18 ct €/m³. Ce coût n'intègre pas l'achat d'eau complémentaire auprès du SIAEP de Sioule et Morge, ni les charges de remboursement des annuités des emprunts contractés par le SIVOM Sioule et Bouble lors de la construction de l'usine.

Il est important de préciser que les charges diverses, notées dans le tableau ci-précédent, comprennent en 2016 de gros investissements sur l'usine de St Ours les Roches, le local technique de Louchadière et la galerie de Louchadière pour améliorer l'exploitation des ouvrages dont :

- La création d'un hangar de stockage du GEH, accolé à l'usine de traitement d'eau potable, pour améliorer la gestion des réactifs en période de gel,
- L'achat d'un fenwick pour faciliter le changement des filtres de GEH,
- La mise en place de 3 déshumidificateurs, 2 à l'usine et 1 au local technique,
- La mise en place de tôles, échelles et gardes corps pour l'accès à certains ouvrages,
- La mise en place d'une ligne de vie au niveau de la passerelle de GEH pour sécuriser l'accès,
- La réparation d'une partie du matériel électrique de la galerie de Louchadière.

D'autre part il est important de noter que la mise en conformité du matériel électrique est à prévoir, à terme, sur l'ensemble de la galerie de Louchadière. Un diagnostic radon, mis en œuvre en décembre 2016 pour 1 an, permettra de préciser les conditions de travail nécessaires à cette mise en conformité et plus largement aux conditions d'accès par les agents du SIVOM Sioule et Bouble lors de l'exploitation.

➤ *Stations de pompage et de traitement de Mazerier (03)*

(rappel : volume d'eau traitée sortie d'usine est de 251 620 m³)

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre (estimation)	Total charges exploitation
Coûts € HT	8 677,20	29 364,03	10 132,39	12 201,54	60 375,15
Coût au m³ € HT eau traitée	0,0345	0.1167	0,0403	0,0485	0,240

En 2016, le prix de revient d'1 m³ d'eau pompée et traitée à La Vernue/Mazerier était d'environ 24 ct €/m³. Les coûts d'exploitation de l'usine de Mazerier et de ses ouvrages annexes restent supérieurs à ceux de l'usine de Saint-Ours en m³ d'eau traitée. Ceci est dû à la vétusté des installations qui nécessitent une surveillance et un entretien plus complet et à une consommation énergétique importante liée au pompage de l'eau dans la rivière Sioule.

Dans le cadre du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) de la prise d'eau de la Vernue, le SIVOM Sioule et Bouble a obtenu l'autorisation de prélever l'eau dans le bief de la Sioule par arrêté préfectoral le 24 novembre 2015. Le SIVOM Sioule et Bouble a 5 années pour réaliser les préconisations spécifiées dans cet arrêté, dont notamment la réhabilitation de l'usine de Mazerier et de la prise d'eau de la Vernue, et, la réalisation d'un suivi qualité des rejets de la station de traitement d'eau potable.

En 2016, les études préalables aux travaux de réhabilitation de la prise d'eau et de l'usine de traitement de Mazerier ont débuté. Un dossier complémentaire a été déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en fin d'année 2016 pour présenter les travaux envisagés sur le seuil de la rivière Sioule afin de respecter le débit réservé. Une étude préliminaire au montage du dossier de consultation des entreprises a été réalisée. Dans les deux cas, des dossiers de demandes de financements ont été déposés auprès des partenaires financiers. Les travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année 2017, sous réserve des autorisations préalables et des accords de financements.

Le protocole de suivi de la qualité de l'eau a été quant à lui déposé à la Préfecture en février 2016 et a été validé en avril 2016. Ce suivi a donc été mis en œuvre en 2016 et est à poursuivre en 2017.

10 – Performances techniques du réseau

En 2016, le rendement du réseau déterminé selon l'indicateur de performance [P 104.3] atteint **84,59 %**, ce qui est supérieur à 2015 (82,55%). Le renouvellement de certains réseaux et la poursuite de campagnes de renouvellement des compteurs d'eau les plus âgés permettent de maintenir un rendement de réseau satisfaisant.

Un Schéma Directeur d’Alimentation en eau potable, démarré en 2015, a permis d’établir un diagnostic des ouvrages actuels du syndicat. Une campagne de sectorisation complémentaire des réseaux est nécessaire afin de préciser les secteurs à fuite. La consultation des entreprises pour réaliser cette prestation est prévue début 2017. Le schéma prendra fin en 2017 avec l’établissement d’un programme de travaux pluriannuel ciblant prioritairement la résorption des fuites d’eau sur les tronçons les plus impactés. La digitalisation des plans des réseaux d’eau potable des communes de Brugheas et de Gannat démarrée en 2015 se terminera en début d’année 2017.

L’indice linéaire de pertes en réseau [P 106.3] est **de 1,15 m³/km/jour**. L’indice des volumes non comptés [P105.3] est de **1,35 m³/km/jour**. Ces deux indicateurs sont meilleurs que ceux de 2015.

11 – Particularité concernant l’entretien des poteaux incendie

Concernant les poteaux et bornes incendies, il est important de préciser que le syndicat peut, après signature d’une convention avec la commune qui le demande, procéder au contrôle de bon fonctionnement des hydrants de la collectivité (notamment le contrôle du débit des hydrants). Ces contrôles sont différents et complémentaires de ceux réalisés par les Services Départementaux d’Incendie et de Secours (SDIS) qui a uniquement une mission de reconnaissance opérationnelle.

En 2016, 42 communes ont bénéficié de cette prestation sur un total de 632 poteaux et 36 bornes. Le syndicat peut également, après établissement de devis, procéder à l’entretien et à la réparation des hydrants.

Le comptage des prélèvements d’eau sur certains poteaux incendie a permis de facturer 881 m³ à diverses entreprises. Il est important de rappeler que ces prélèvements d’eau doivent rester exceptionnels et nécessitent au préalable le remplissage, par chaque utilisateur, d’un formulaire type disponible auprès de chaque commune.

Le partenariat entre le SIVOM Sioule et Bouble et le SDIS de Moulins, mis en place en 2015, s’est poursuivi en 2016. Un logiciel commun de saisies et d’échanges des données a été mis en place par le SDIS et permet au SIVOM Sioule et Bouble de renseigner et alerter le SDIS de l’état des poteaux incendie sur les communes adhérentes à cette prestation. Le syndicat a aussi contribué en 2016 à l’élaboration du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l’Incendie.

F – Qualité de l’eau distribuée

En 2016, l’ARS (Agence Régionale de la Santé) de l’Allier a réalisé 104 contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l’eau distribuée était conforme aux normes en vigueur. En complément le SIVOM Sioule et Bouble a effectué 605 contrôles complémentaires dans le cadre de son autosurveillance (laboratoire spécifique basé au siège du syndicat).

1 – Résultats des contrôles réglementaires de l’Agence Régionale de Santé (ARS)

Le **rapport annuel 2016 de l’ARS de l’Allier**, présenté en **Annexes 4A/4B/4C/4D/4E**, distingue trois entités de distribution:

- La distribution à partir de l’eau provenant du Puy de Dôme (mélange eau traitée des ressources sous basaltiques de Louchadière et de Peschadoires) ; les abonnés desservis en amont du réservoir de la Serre faisant l’objet d’une surveillance renforcée (paramètre arsenic) ;
- La distribution à partir de l’unité de Mazerier (ressource de la rivière de la Sioule) pour la desserte en eau de la Ville de GANNAT ; le secteur sud étant en partie alimenté avec un mélange d’eau de ces deux unités de distribution ;
- La distribution à partir de l’eau provenant de Bellerive sur Allier (eau de surface de l’Allier) pour alimenter les abonnés de la commune de Brugheas.

Les contrôles sanitaires confirment la bonne qualité bactériologique de l’eau distribuée : **100% de conformité bactériologique**. La mise en place d’une désinfection permanente du réservoir de Fleureil

(eau de javel) et le déplacement de la chloration en entrée des réservoirs d'Ussel et de Veauce, au lieu de la sortie, ont permis d'obtenir ces résultats très satisfaisants.

Quant au paramètre arsenic, 2 dépassements ponctuels (10,1 et 12 µg/l par rapport au seuil de 10 µg/l) ont été relevés sur l'eau distribuée sur le réseau Sioule et Bouble (en lien avec des problèmes de turbidité provenant des eaux de Peschadoires). Il est noté aussi un dépassement du chlorure de vinyle monomère (1,1 µg/l par rapport au seuil de 0,50 µg/l) au niveau d'un robinet d'un abonné situé sur le réseau Sioule et Bouble (présence de cette molécule due à l'existence de canalisation en PVC mise en place avant 1980). **La qualité physicochimique est donc conforme à 97,1%.**

La minéralité de l'eau, mesurée notamment à travers la dureté totale est faible et dépend du type de ressource. L'eau reste douce et très peu calcaire. Cependant l'équilibre calcocarbonique, que ce soit à Mazerier ou à St Ours, n'est pas atteint (conforme mais parfois supérieur aux références de qualité). Des conductivités trop faibles (<200µS/cm) sont constatées sur le réseau de Gannat (conforme mais parfois inférieur aux références de qualité).

Les références de qualité des paramètres aluminium et carbone organique total présentent des non conformités chroniques sur le réseau Gannat-Mazerier. La présence ponctuelle d'aluminium (216, 219 et 557 µg/l par rapport à la référence de qualité de 200 µg/l) est liée à certains dysfonctionnements de la station de traitement de Mazerier et la présence de carbone organique total est due au fait que l'usine actuelle traite partiellement ce paramètre.

En ce qui concerne les nitrates, le taux n'a jamais dépassé 2,93 à 10,9 mg/l, que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble, le réseau Gannat ou bien celui de Brugheas (seuil réglementaire maximal de 50 mg/l). Les taux de pesticides sont eux aussi très faibles voire non détectables.

2 – Résultats de l'autocontrôle du SIVOM Sioule et Bouble

Une **synthèse des autocontrôles** réalisés par le SIVOM Sioule et Bouble est présentée en **Annexe 5**.

Les limites de qualité (présence de coliformes fécaux) ont été respectées en autocontrôle dans 96,15 à 100 % des prélèvements réalisés.

D'autre part, les manœuvres de renouvellement de l'eau de certains réservoirs et réseaux ont été poursuivies en 2016 (purges ou mise en distribution/marnage).

Pour ce qui concerne le suivi en autocontrôle de l'arsenic au réservoir de La Serre (départ distribution vers les communes), les analyses ont été réalisées par un laboratoire extérieur agréé. La teneur moyenne en arsenic dans l'eau distribuée est de 7,83 µg/l (8,1 µg/l en 2015). Un seul dépassement d'arsenic a été constaté en 2016 par l'autosurveillance. Les problèmes de turbidités chroniques des eaux de Peschadoires ont nécessité des modifications du traitement des eaux de Louchadière. Une dilution complémentaire des eaux mélangées Louchadière/Peschadoires a été nécessaire (4 fois) avec l'aide de l'interconnexion SMEA via les Nières/les Manteaux (eau provenant du SIVOM Rive Gauche Allier) afin de garantir une eau avec des teneurs en arsenic inférieur à 10 µg/l au niveau du réservoir de tête de la Serre.

3 – Mesures liées au Plan Vigipirate

Les mesures Vigipirate restent d'actualité en 2016. Cependant, le Syndicat essaie de limiter la surchloration de l'eau qui peut être à l'origine de désagréments organoleptiques (minimum de chlore résiduel sur réseau d'eau distribuée à 0,10 mg/l). Un travail a été mené en 2016 pour mettre en place des clôtures autour de certains réservoirs. D'autres travaux similaires seront à poursuivre en 2017 sur d'autres sites.

Une étude de vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance est en cours de réalisation dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise seront aussi précisées. Le rendu de ces opérations est prévu en 2017.

2 - Les Indicateurs Financiers

A - Prix de l'eau

La vente d'eau étant la principale recette du Syndicat, le prix de vente de l'eau est ajusté chaque année, pour permettre l'équilibre budgétaire. L'ensemble des données ci-après est détaillé en **Annexe 6A** pour les tarifs appliqués en 2016 et 2017 selon les tranches de consommation, et, en **Annexe 6B** pour l'évolution du prix de l'eau au m³ depuis 2006. Des exemples de factures types (années 2016 et 2017) pour une consommation de 120 m³ sont présentés en **Annexes 7**.

Une part fixe dite « abonnement annuel », variable selon le diamètre du compteur, est réclamée pour chaque branchement en service. En 2016, la tarification de l'abonnement selon les diamètres de compteurs a été maintenue au même niveau que 2015. Un tarif unique de 35 € HT (36,92 € TTC) est établi pour les abonnements des compteurs de diamètres 15 mm et 20 mm représentant 98 % du parc.

En 2016, le prix de vente du m³ d'eau (hors abonnement) était de 2,22 € TTC. Ramené à une facture de 120 m³, le prix de l'eau est de 2,533 € TTC/m³ en 2017 (2,533 € TTC/m³ en 2016), y compris redevance « lutte contre la pollution ».

La redevance du S.M.E.A. reste inchangée à 0,13 € HT/m³.

Concernant les redevances revenant à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

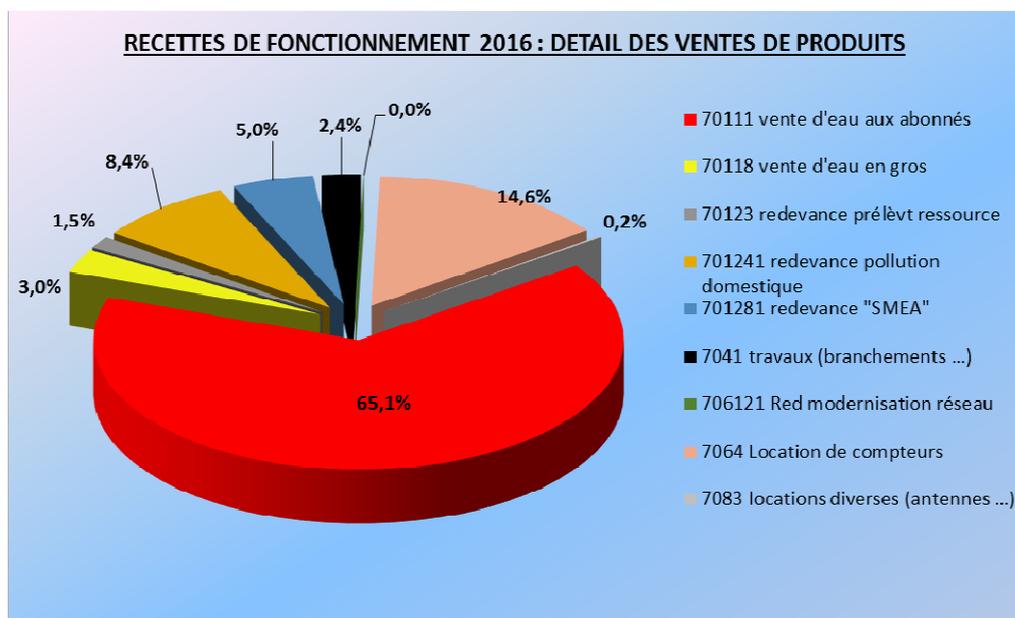
- la taxe sur les prélèvements d'eau est de 0,0335 €HT /m³ ;
- pour la redevance « lutte contre la pollution domestique », toutes les communes y sont assujetties : le taux unifié pour toutes les communes, est de 0,230 € HT/m³,
- la taxe « modernisation des réseaux de collecte » est appliquée lorsque la facture d'eau permet de recouvrer, pour le compte de la commune, la redevance d'assainissement collectif sur les m³ consommés (cas de Saint-Priest d'Andelot).

Toutes ces taxes et redevances qui font partie du prix de l'eau, sont entièrement reversées aux organismes qui les fixent. Le SIVOM sert à collecter le produit de ces taxes à travers la facturation des volumes d'eau consommés par les abonnés.

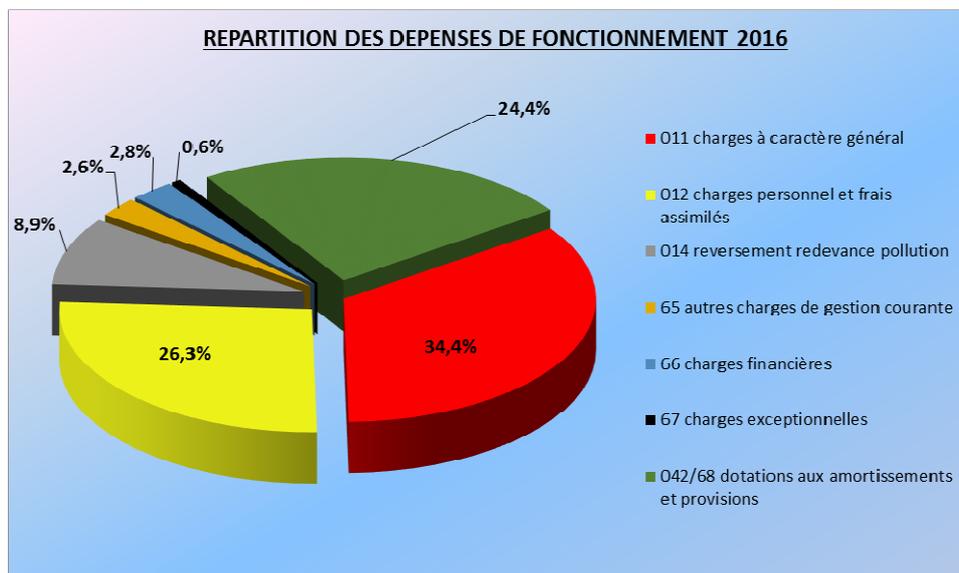
B - Autres indicateurs financiers

1 – Caractérisation des recettes et charges de fonctionnement du budget principal

Le compte administratif 2016 du budget principal, indique que les recettes de fonctionnement ont été de **4 307 906,83 € HT, dont 4 093 823,68 € HT (95 %) vint des ventes de produits fabriqués (article 70)**. Ainsi, la vente d'eau aux abonnés (compte budgétaire 70111) a augmenté par rapport à 2015 avec 2 663 132,46 € HT en 2016. Il en est de même pour les recettes de la part fixe d'abonnement qui ont atteint 596 245,05 €HT en 2016 (592 126 €HT en 2015). Le camembert cidessous présente le détail des ventes de produits (vente d'eau aux particuliers, ventes d'eau en gros, travaux, redevances...).



En 2016, les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté avec 3 919 834,53 € HT (3 769 737 € HT en 2015). L'excédent de fonctionnement à reporter au budget supplémentaire 2017, après reprise du déficit d'investissement est de 659 824,06 € HT. La répartition des dépenses de fonctionnement selon la nature des charges dans le camembert ci-dessous permet de mieux appréhender les caractéristiques économiques du service.



Les charges à caractère général (article 011 = 1 348 074,89 € HT) prennent une part importante dans les dépenses (34%). On peut notamment citer comme postes de dépenses: les achats d'eau, les frais de carburant et les coûts d'énergie électrique et de réactifs pour le fonctionnement des usines, des pompes, etc....

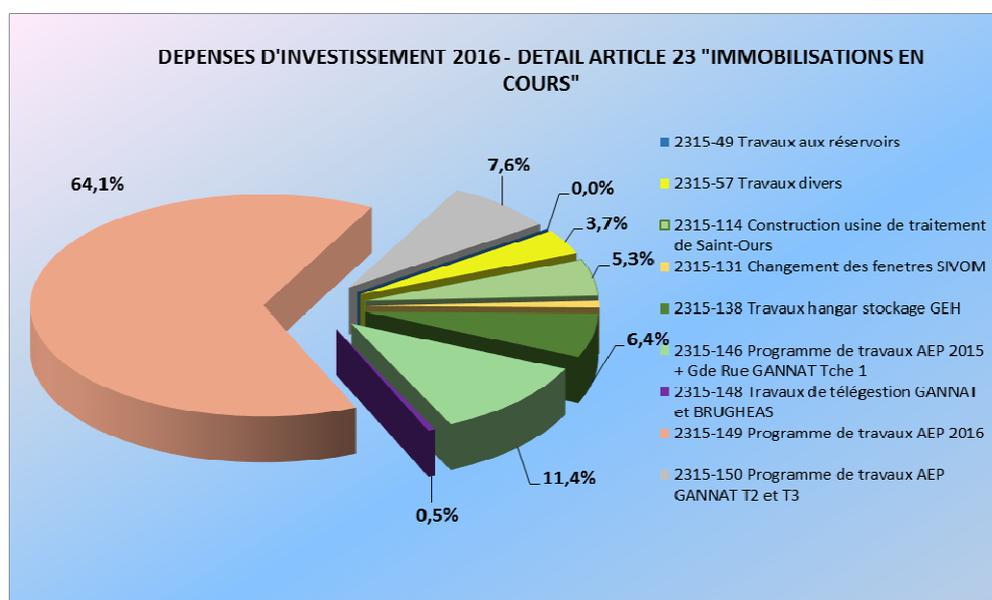
Les charges de personnel et frais assimilés (article 012) ont légèrement augmenté et sont de 1 030 883,03 € HT en 2016. Cette augmentation est due au recrutement ponctuel d'un agent qualité à temps complet pour 3 mois pour remplacer un arrêt maladie et d'un agent à temps non complet pour travailler sur un inventaire des servitudes de passages eau potable.

2 – Données de la section d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement sont de 1 517 185,05 € HT dont 942 008,62 € HT pour les immobilisations en cours – article 23 (62 %). Cet article correspond à l'ensemble des programmes de dépenses en cours liés aux travaux sur les bâtiments administratifs et techniques ainsi que sur les réseaux et les ouvrages AEP.

Le graphe ci-dessous détaille la répartition des dépenses liées aux programmes de travaux en cours (article 23).

C'est le programme de travaux AEP 2016 qui représente le montant le plus important des immobilisations en cours (604 262,91 € HT, soit 64%).



Les recettes d'investissement 2016 sont de 1 471 221,06 € HT, compte tenu des amortissements des immobilisations (957 506,42 €). La situation nette au 31/12/2016 (après reprise de l'excédent de 2015) est donc excédentaire de 178 994,01 €.

3 - Dette et capacité de remboursement (Annexe 10)

Le montant total des annuités d'emprunts (intérêts + capital) pour l'année 2016 est de 384 871,85 € (soit moins 45 349,43€ par rapport à 2015 suite à la fin d'un emprunt contracté pour le programme de travaux de l'année 2000. La dette en capital et le remboursement d'annuités restent importants du fait de la charge des emprunts contractés pour la construction de l'usine.

4 – Recouvrement des impayés

Concernant les impayés sur factures d'eau, il est à noter que depuis avril 2013, un agent du syndicat s'occupe du suivi de ces impayés en lien avec la Trésorerie de Gannat. Après un inventaire et une analyse complète des impayés en 2015 (environ 200 000 € HT pour 822 abonnés correspondant à 1 989 factures au 31/12/15), différentes procédures de recouvrement ont été validées par le Comité Syndical en décembre 2015. En 2016, un apurement du fichier a été réalisé concernant les abonnés décédés et les abonnés partis du territoire du syndicat. Ce travail sera poursuivi en 2017 concernant les impayés des maisons secondaires, principales, les entreprises et les herbagers. .

Il est important de préciser que la loi BROTTE du 15 avril 2013 interdit aux gestionnaires de réseaux d'eau potable, de couper l'eau aux résidences principales en cas d'impayés (article L115-3 du code de l'action sociale et des familles), ainsi que, d'en réduire le débit d'eau (amendement visant à l'autoriser non retenu dans la loi sur la transition énergétique de cet été).

Dans le même temps, une convention de partenariat a été travaillée avec la trésorerie de Gannat. Cette convention est en attente de signature par la Direction de la DGFIP.

5 – Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances

Par le calcul du taux d'impayés, il est possible de connaître le niveau de recouvrement au regard du montant total de factures émises au cours de l'année (acompte et régularisation). Ainsi au 31/12/2016, le montant d'impayés 2015 était de 105 535 € pour un montant total facturé aux abonnés (y compris taxes et redevances) de 3 355 692 €, soit un taux d'impayés de 3,14 % (302 % en 2015).

En 2016, le syndicat a comptabilisé un montant de 45 154,86 € TTC de produits irrécouvrables aux termes des procédures de recouvrement menées par le M. le Percepteur de Gannat.

Le syndicat n'a pas réalisé d'abandons de créances à caractère social tel que défini dans la liste des indicateurs de performances.

6 – Participation financière à une association humanitaire

Comme le permet la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, le Syndicat apporte son concours financier depuis 2011 à l'association humanitaire « Vivre en brousse », basée à Pagnat (63410). Cette association porte des projets d'amélioration de la desserte en eau potable dans des villages ruraux du Sénégal.

Pour 2016, le Comité Syndical a renouvelé la contribution financière du syndicat à cette association pour un montant de 2 500 €.

C – Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement

Les principales dépenses payées au cours de l'exercice 2016 sont présentées dans le tableau ci-après.

1 – Programmes d'investissements

↗ <u>Réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable</u>	81 040,00 € HT
↗ <u>Cartographie des réseaux d'eau potable de Gannat et Brugheas</u>	17 355,00 € HT
↗ <u>Création d'un hangar de stockage de GEH à l'usine de St Ours</u>	60 545,18 € HT

↵	<u>Travaux divers à l'usine de St Ours (déshumidification, déplacement de câbles et cuve acide, aménagement d'une plateforme)</u>	50 382,03 € HT
↵	<u>Mise en place de la télégestion pour GANNAT et BRUGHEAS</u>	4 670,58 € HT
↵	<u>Travaux divers de terrassement</u>	34 412,30 € HT
↵	<u>Travaux AEP neufs (marchés de travaux)</u>	
	* Solde du Programme de travaux AEP 2015 + Grande Rue GANNAT tranche 1	107 191,33 € HT
	* Programme de travaux AEP 2016	604 262,91 € HT
	* Programme de travaux Grande Rue GANNAT tranche 2	71 628,29 € HT
↵	<u>Changement de certaines fenêtres du bâtiment du syndicat à Gannat</u>	8 916,00 € HT
↵	<u>Acquisition de matériels</u>	
	* Achat de compteurs d'eau pour renouvellement	31 550,14 € HT
	* Matériel industriel divers	4 629,00 € HT
	* Matériel pour analyse eau	4 354,05 € HT
	* Renouvellement de matériel informatique (ordinateur, serveur, tablettes de terrain...)	14 420,88 € HT
	* Achat de logiciels informatiques	1 481,00 € HT
↵	<u>Acquisitions de véhicules et engins de chantier</u>	
	* Deux véhicules légers et 1 Fenwick	41 468,90 € HT

2 – Dépenses de fonctionnements

↵	<u>Nettoyage annuel des réservoirs</u>	
	* Nettoyage extérieur sites Allier et puy de Dôme (tonte, désherbage)	20 460,00 € HT
	* Nettoyage intérieur (désinfection annuelle des cuves)	11 875,90 € HT
↵	<u>Petits travaux de réfection de voirie</u>	24 794,00 € HT

3 – Les indicateurs de performances du service

Exploitant : SIVOM Sioule et Bouble

Type de gestion : Régie syndicale

Périmètre d'activité AEP : 46 communes en 2016

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public d'Eau Potable			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P101.1	Taux de conformité analyses bactériologiques	%	100.0
P102.1	Taux de conformité analyses physico-chimique	%	96.8
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nbre/milliers d'abonnés	6.96
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements	%	100.00
P155.1	Taux de réclamations	Nbre/milliers d'abonnés	0.70
D151.0	Délai Maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	heures	24
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%	105.00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	nbr	26 321
D102.0	Prix T.T.C. du service au m3 pour 120 m ³	€	2.54
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	0
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	6.49
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	3.14
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	%	0.46
Performances environnementales			
P104.3	Rendement du réseau	%	84.59
P105.3	Indice des volumes non comptés	m ³ /km/j	1.35
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1.15
P108.3	Indice d'Avancement de la protection de la ressource en eau	%	
	SIVOMS & B - Captage de La Louchadière (Saint Ours les Roches)	%	80
	SIVOMS & B - Prise d'Eau de La Vernue sur la Sioule (Mazerier)	%	80
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Monétay (nappe de l'Allier)	%	NC
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Contigny (nappe de l'Allier)	%	NC
	SIVOM Vallée du Sichon - Prise d'eau de Claude DECLOITRE sur l'Allier (Bellerive sur All)	%	NC
	SIAEP Sioule & Morge - Captage de Péchadoire (St Ours les R.)	%	NC

4 – Informations diverses

1- Réunions du Comité syndical, du Bureau et des Commissions

Courant 2016, plusieurs réunions se sont tenues :

- Le Comité syndical s'est réuni en assemblée générale **trois fois** en 2016 :
 - le 26 mai (vote des comptes administratifs et de gestion 2015, vote des Budgets supplémentaires 2016, présentation du RPQS),
 - le 24 novembre (débat d'orientation budgétaire),
 - le 16 décembre (vote des budgets primitifs 2017).
- Le Bureau syndical s'est réuni **trois fois** en 2016 : le 11 février, 19 mai et 24 novembre,
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 19 mai pour la présentation du rapport annuel 2015,
- La Commission d'appel d'offres s'est réunie **quatre fois** en 2016 afin d'attribuer divers marchés : le 29 février, les 4 et 19 mai et le 8 décembre,
- La Commission des finances s'est réunie **deux fois** : le 19 mai et le 8 décembre (budgets primitifs 2017).

2- 70 ème anniversaire du syndicat

Afin de fêter le 70 ème anniversaire du syndicat, une matinée découverte des locaux, des métiers et des agents a été organisée le vendredi 29 avril 2016. A cette occasion, le syndicat a réalisé en interne une exposition composée de 13 panneaux, une plaquette et un film retraçant le parcours de la collectivité depuis les 50 ans du syndicat en 1995.

3- Audit informatique

Un audit informatique, réalisé sur 2015 et 2016, a permis de mettre en évidence la nécessité de simplifier la gestion quotidienne de l'activité eau potable et de créer des liens entre diverses fonctions : gestion des devis, gestion des stocks, gestion des abonnés... Des propositions d'actions chiffrées ont été présentées aux élus et aux agents et certaines ont déjà été menées en 2016. D'autres restent à mettre en œuvre en 2017.

4- Passation de marchés publics

En 2016, un certain nombre de marchés et de mises en concurrence ont été lancés. Pour les marchés supérieurs à 20 000 € HT, le détail est listé en **Annexe 8**. Globalement, les principaux achats ont été :

- La réalisation de programmes de travaux pour le renouvellement de réseaux d'eau potable en 2016,
- La réalisation d'un hangar de stockage du GEH à l'usine de St Ours les Roches,
- La sécurisation de certains réservoirs d'eau potable avec la mise en place de clôtures,
- L'achat de gaz pour le siège du SIVOM à Gannat pour une durée de 3 ans,
- Le réglage et le changement de certaines fenêtres du siège administratif du syndicat,
- Le renouvellement des vérifications périodiques réglementaires pour une durée de 3 ans,
- Le renouvellement de véhicules de transport.

5- Gestion des ressources humaines

Début 2016, le document unique a été terminé et un plan d'actions de 15 actions prioritaires devait être mené en 1 an. Parmi ces actions, la mise en conformité de la chaufferie située au siège du syndicat, la mise en place triangles de signalisation sur les véhicules de terrain et le changement des pneus hiver/été ont été réalisés. Ce document unique est à mettre à jour annuellement.

Le syndicat a aussi travaillé à la mise en place d'un plan de formation et d'un règlement de formation qui ont été validés en décembre 2016 à la fois par les agents et par les élus.

III - Le service public de l'assainissement

Les statuts du SIVOM Sioule et Bouble donne la possibilité aux communes du territoire d'adhérer aux compétences liées à l'assainissement par simple délibération :

- **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »,
- **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* ».

1 – Indicateurs techniques et financiers

A – Assainissement collectif (A.C.)

La commune de **Saint-Priest d'Andelot est actuellement la seule commune à avoir opté pour le transfert de la compétence assainissement collectif au SIVOM Sioule et Bouble (option 1).**

Les modalités d'exploitation de l'assainissement collectif de cette commune sont décrites dans une convention renouvelée au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 13 ans.

L'activité du SIVOM pour la commune de St Priest concerne l'exploitation de 1 973 m linéaire de réseaux séparatifs créés en 2000, 430 m de conduites de refoulement, deux postes de refoulement et une station d'épuration de type filtre planté de roseaux de 130 équivalent-habitants mise en service le 1er novembre 2012.

Un agent chargé de la surveillance des installations et du relevé des indicateurs de fonctionnement se rend sur place au moins une fois par semaine. Il suit, dans des tableaux de bord spécifiques, l'évolution des paramètres d'exploitation (notamment la charge hydraulique à l'entrée de la station). Les mesures mises en place par le SIVOM, pour réaliser un entretien régulier et fréquent, visent à limiter l'encrassement des ouvrages.

Un rapport d'activité est rédigé annuellement et transmis en mairie afin de présenter les résultats du suivi d'exploitation et faire le point sur les événements ou problèmes rencontrés.

Les ouvrages d'assainissement de la commune de St Priest d'Andelot sont en état satisfaisant. Ceci est validé par les résultats de l'autosurveillance de la STEP. Des prélèvements ponctuels réalisés par le syndicat le 1er juillet 2016 et analysés par le laboratoire d'analyses de la ville de Clermont Ferrand, démontrent un **respect des exigences épuratoires réglementaires**.

Le 30 juin 2016, l'entreprise GAUME a effectué un hydrocurage du poste de relevage de la station d'épuration, du poste de relèvement situé vers la mairie ainsi que de l'auget basculant et des conduites d'alimentation et d'évacuation du filtre planté de roseaux. Le faucardage des roseaux a été réalisé par le syndicat en décembre 2016.

La commune a quant à elle équipé d'un point d'eau potable le site du poste de refoulement, situé vers la mairie, afin de garantir une certaine hygiène pour les agents du syndicat lors de leurs interventions. D'autre part en décembre 2016, la commune a aussi engagé une réflexion sur la mise en place d'un règlement d'assainissement collectif en concertation avec le syndicat et le BDQE et a travaillé sur la préparation d'une campagne de vérification des branchements collectifs pour le début d'année 2017.

Concernant les coûts d'exploitation 2016: les dépenses s'élèvent à 4 065,14 € HT et les recettes à 4 445,91€ HT. Le bilan comptable du budget annexe de l'assainissement collectif, fait donc apparaître un petit excédent de 380,77 € HT. Cet excédent ajouté au report de l'année antérieure, fait apparaître un résultat excédentaire du fonctionnement de 6 585,65 € HT.

B – Service public de l’assainissement non collectif (SPANC)

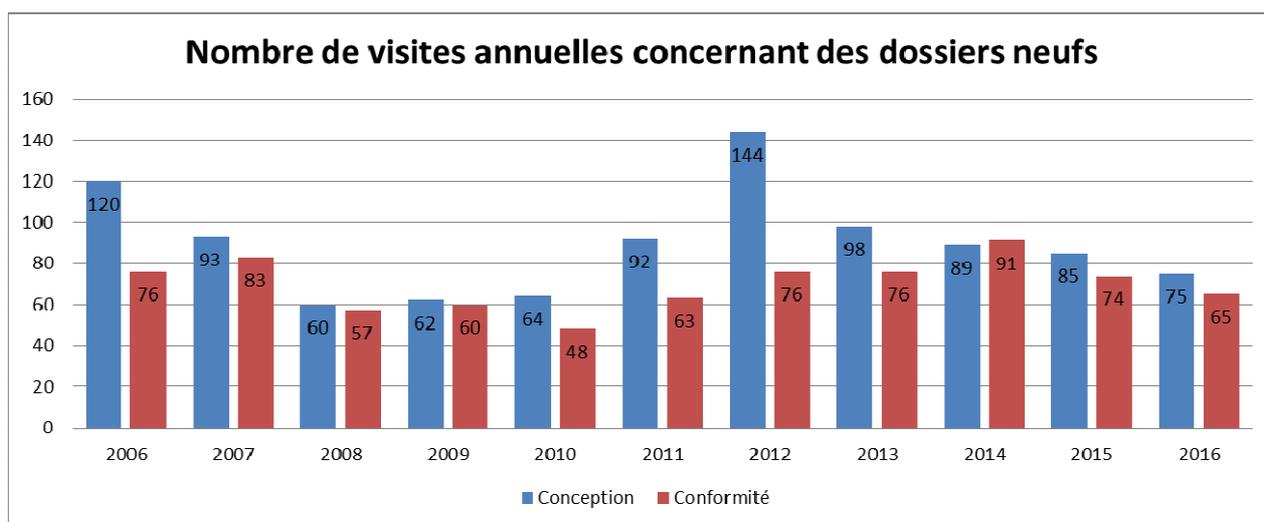
42 communes ont opté pour le transfert de la compétence assainissement non collectif au SIVOM Sioule et Bouble (option 2).

1. Contrôle des installations neuves et réhabilitées

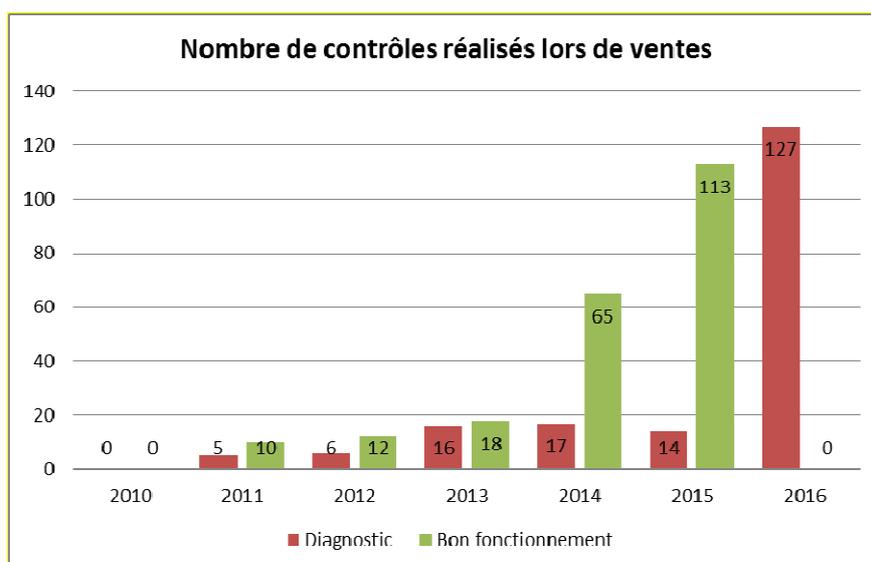
En 2016, 75 nouveaux dossiers ont été déposés pour l’installation d’un dispositif d’assainissement non collectif neuf ou réhabilité. Le nombre de demandes déposées en 2016 pour la mise en place d’un dispositif d’assainissement non collectif est légèrement inférieur à 2015 (85 en 2015).

Suite à ces demandes, 75 contrôles de conception/implantation ont été réalisés, ainsi que 65 contrôles de conformité des travaux avant recouvrement des ouvrages.

Le travail d’information du SPANC auprès des particuliers et des entreprises a permis d’obtenir un taux de conformité des installations neuves ou réhabilitées proches de 100 %.



En 2016, 127 contrôles ont été réalisés dans le cadre de transaction immobilière sous forme de contrôles de diagnostics. Les diagnostics réalisés dans les années 2010-2012, ayant plus de 3 ans, ne sont plus valables pour les ventes et sont donc à refaire. Par comparaison avec le bilan de 2015, le nombre de ces contrôles 2016 correspond au nombre total de contrôles de diagnostics et de bon fonctionnement réalisés en 2015.



2. Bilan du parc d'installation du SPANC

5 556 contrôles d'ANC ont été réalisés depuis la création du SPANC. On compte 907 installations conformes d'après la réglementation en vigueur. 655 de ces installations sont issues de dossiers « neufs ou réhabilités » instruits par le SIVOM.

Le taux d'installations conformes est de 16,3 % au regard des dispositifs diagnostiqués. Néanmoins, il est considéré que 30,9 % des dispositifs n'ont pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement.

	Installations conformes	Installations non conformes <i>n'ayant pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement</i>	Installations non conformes <i>ayant un impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement</i>
Nb d'installation	907	811	3838
Pourcentage	16.3	14.6	69.1

3. Relances et suivi des dossiers

Le suivi des courriers et des travaux d'assainissement non collectif a été poursuivi en 2016. Au total en ce début d'année 2017, le SPANC a réalisé et envoyé :

- 103 courriers informatifs aux abonnés concernés par un achat de leur habitation, sachant que le délai de mise aux normes des systèmes d'assainissements non collectifs est de 1 an à compter de la date d'achat. Suite à ces courriers, 12 dossiers ont été mis à jours : 3 ANC ont été réalisés et contrôlés, 8 avis favorables ont été donnés pour démarrer les travaux ainsi qu'1 avis sur projet restant à préciser.
- 38 relances pour la vérification de la bonne exécution des ouvrages pour les travaux d'assainissement non collectif par lettre simple ou courrier en recommandé (visites de préconisations réalisées en années N-1). Suite à ces relances, 14 contrôles ont été réalisés. Il est important de préciser que, suite aux relances réalisées en 2015, 5 contrôles de bonne exécution des travaux ont aussi été réalisés.

4. Evolution du matériel informatique

Afin de faciliter la gestion du SPANC et notamment la réalisation systématique des contrôles de bon fonctionnement (saisie sur le terrain des contrôles, édition automatique des courriers et des rapports de visites, établissement des bilans annuels) et la cartographie des systèmes d'assainissement, le syndicat a remplacé le logiciel SAGA, obsolète et ne réalisant pas la cartographie, par le logiciel ANCGRAPH. La récupération des données existantes a été réalisée en septembre/octobre 2016 et une formation de 5 jours a été réalisée en novembre 2016. Par contre de nombreux dossiers en format papier, non saisis depuis la réalisation du diagnostic en 2012, restent à saisir pour compléter la base de données SPANC. Cette saisie est donc à prévoir en 2017.

D'autre part, afin de faciliter la gestion des contrôles des assainissements non collectifs sur le terrain, le syndicat s'est doté d'un ordinateur portable.

5. Bilan comptable du service

Les tarifs 2016, appliqués par le SPANC pour les visites de contrôles réglementaires se répartissent comme suit :

- Avis sur le projet : 86,26 € HT (94,88 € TTC)
- Avis de conformité du dispositif installé : 74,88 € HT (82,36 € TTC)
- Contrôle de bon fonctionnement : 63,26 € HT (69,58 € TTC)
- Contrôle diagnostic : 76,78 € HT (84,45 € TTC)

Le SPANC bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE à hauteur de 60 % pour chaque dossier ANC « neuf ou réhabilité » instruit (avis sur projet et avis de conformité). Pour les contrôles réalisés en 2016, le SPANC devrait percevoir en 2017, environ 6 000 € de subvention de l'Agence de l'Eau.

Les comptes 2016 du budget annexe de l'assainissement non collectif indiquent qu'en section de fonctionnement, le total des recettes s'élève à 32 389,88 € HT, pour une dépense globale de 27 065,72 € HT. 226 factures ont été émises par le SIVOM Sioule et Bouble dans le cadre de ce service.

La situation nette au 31/12/2016 est de + 85 957,54 €. Cette situation est due au report des excédents antérieurs à hauteur de 83 945,91 € HT.

C – Urbanisme

Les services du SIVOM Sioule et Bouble ont instruit 261 dossiers en 2016, dont 74 demandes de permis de construire, 178 demandes de certificats d'urbanisme et 5 demandes préalables avant travaux ou des dossiers d'intention de commencement de travaux. Les avis concernant l'assainissement ont été établis et transmis aux services instructeurs concernés.

2 – Les indicateurs de performance du service public de l'assainissement – Année 2016

Pour l'assainissement collectif (uniquement commune de Saint-Priest d'Andelot)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97.01
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte	nbr	130
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	%	40
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0
Performances environnementales			
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau	nbr	0
D203.0	Quantité de boues des ouvrages d'épuration	kg	0

Pour l'assainissement non collectif (42 communes rattachées au SPANC en 2016)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement non collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
Gestion financière et Patrimoniale			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (estimation)	nbr	13 890
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC	max: 140	50
Performances environnementales			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	30.92

L'indicateur P302.0 (indice de mise en œuvre de l'ANC) reste faible étant donné :

- la réalisation partielle de la délimitation des zones d'assainissement non collectif,
- l'absence de mise en œuvre du diagnostic du bon fonctionnement et d'entretien des installations.

L'indicateur P301.3 (taux de conformité des dispositifs d'ANC) est calculé à partir du nombre de contrôles d'installations d'ANC jugées conformes (dispositifs neufs/réhabilités et dispositifs ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement), divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du SPANC au 1^{er} janvier 2005.

IV- Conclusion

Les activités du SIVOM Sioule et Boule ont été soutenues durant l'année 2016. Que ce soit pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif ou les poteaux incendie, une équipe de professionnels a assuré le service public auprès des usagers et s'est investi pleinement dans ses missions.

L'année 2016 a débuté avec le 70^{ème} anniversaire du SIVOM Sioule et Boule. Le professionnalisme et le travail d'équipe de l'ensemble des agents du syndicat ont été valorisés et la poursuite des missions a été plébiscitée. La formation professionnelle a été renforcée tout au long de l'année pour s'adapter aux évolutions techniques et réglementaires, et, développer les savoir-faire. Un plan de formation et un règlement de formation ont été mis en place. L'amélioration des conditions de travail des agents s'est poursuivie avec la mise en œuvre du document unique et du plan d'actions hygiène et sécurité.

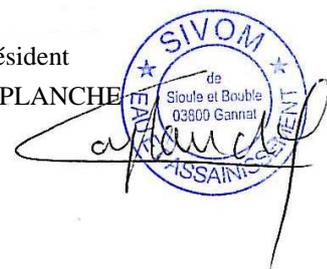
Parmi les autres dossiers phares menés en 2016 :

- Certaines actions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement d'eau à la Vernue ont été engagées, dont notamment l'aménagement du seuil et du bief de la Vernue et la réhabilitation de la prise d'eau et de l'usine traitement d'eau potable de Mazerier. Le montage du dossier de déclaration complémentaire pour réaliser les travaux sur le seuil va permettre leur lancement dès 2017. La réalisation des études préliminaires de la future station de traitement d'eau potable va permettre le lancement d'une consultation pour sa réhabilitation dès 2017.
- La réalisation de la phase diagnostique du schéma directeur d'alimentation en eau potable a permis de mettre en évidence la nécessité d'effectuer une campagne de sectorisation complémentaire pour affiner les rendements des réseaux, et, d'intervenir rapidement sur certains ouvrages. Le programme de travaux pluriannuel devrait donc être finalisé d'ici la fin de l'année 2017.
- Un programme de travaux de renouvellement de certains réseaux d'eau potable a été établi en fonction de l'état des réseaux et selon les opportunités d'aménagement des collectivités. Les campagnes de changement des compteurs les plus âgés ont été poursuivies et la quantification des volumes d'eau consommés s'est améliorée.
- La construction d'un hangar de stockage du GEH à St Ours les Roches facilite la gestion de ce réactif en période hivernale et la mise en place de clôtures autour de certains réservoirs renforce la sécurisation de l'alimentation en eau potable du syndicat.
- L'optimisation des services est renforcée avec la modernisation de certains équipements informatiques suite aux résultats de l'audit. Le SPANC s'est notamment doté d'un nouveau logiciel de gestion fin 2016 et la simplification et l'harmonisation de la gestion des abonnés « eau potable » reste une priorité pour 2017.

Pour 2017, afin d'anticiper le coût des travaux de réhabilitation de la future station de traitement d'eau potable de Mazerier, une augmentation de l'abonnement du prix de l'eau a été votée par le Comité Syndical du 16 décembre 2016. Elle sera de 3 € HT en 2017, puis de 3 € en 2018 et de 2,50 € en 2019. Cette hausse est proratisée en fonction des diamètres des compteurs. La part variable du prix de l'eau ne sera pas augmentée et restera stable. Ces travaux d'intérêt général permettront de garantir une eau potable de qualité et en quantité suffisante.

Fait à Gannat, le 09 mai 2017

Le Président
Gérard LAPLANCHE



Les annexes

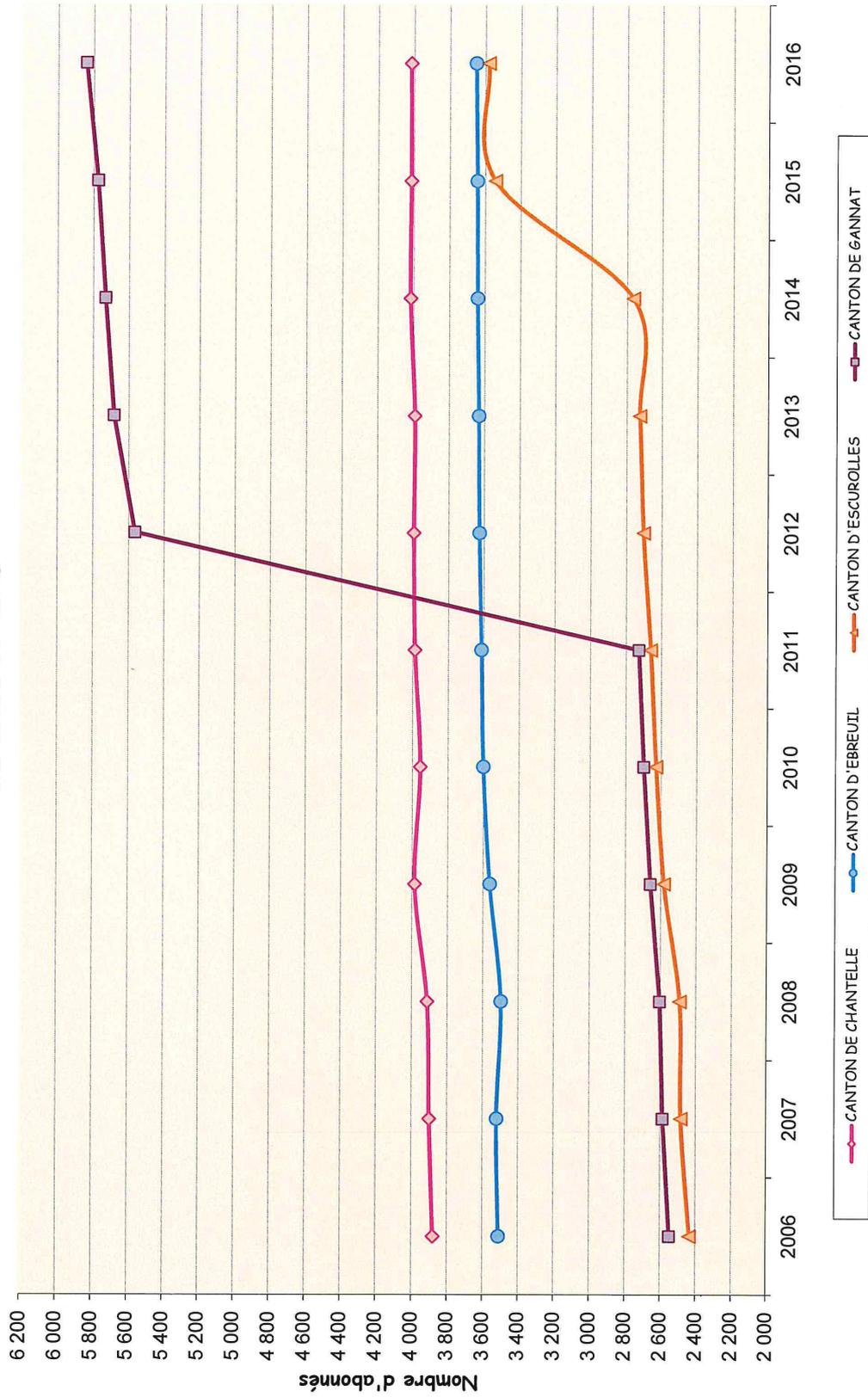
	Page
<u>Annexe 1</u> : Evolution du nombre d'abonnés par commune de 2006 à 2016 (tableau + graphe)	2
<u>Annexe 2</u> : Evolution des consommations annuelles par commune de 2006 à 2016 (tableau + graphe)	4
<u>Annexe 3</u> : Statistiques d'âge des compteurs	6
<u>Annexe 4</u> : Rapport annuel 2016 de l'ARS de l'Allier	
➤ 4A - Qualité de l'eau distribuée - réseau Sioule et Bouble	7
➤ 4B - Qualité de l'eau distribuée - réseau GANNAT Ville	8
➤ 4C - Qualité de l'eau distribuée - réseau BRUGHEAS	9
➤ 4D - Détails des non-conformités	10
➤ 4E - Conclusion du rapport annuel	11
<u>Annexe 5</u> : Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'eau potable » Année 2016	13
<u>Annexe 6</u> : Prix de l'eau du SIVOM Sioule et Bouble	
➤ 6A - Comparaison des prix entre 2016 et 2017	20
➤ 6B - Evolution du prix de l'eau depuis 2006	21
<u>Annexe 7</u> : Exemples de factures types pour une consommation annuelle de 120 m³ - Années 2016 et 2017	22
<u>Annexe 8</u> : Liste des marchés conclus en 2016	25
<u>Annexe 9</u> : SPANC	
➤ 9A - Périmètre de compétence du SPANC	26
➤ 9B - Rappel réglementaire relatif à l'assainissement non collectif	27
➤ 9C - Nombre de contrôles réalisés par commune en 2016	29
<u>Annexe 10</u> : Etat de la dette et remboursement des annuités d'emprunt	30
<u>Annexe 11</u> : Inventaire du parc automobile du SIVOM au 31/12/2016	31
<u>Annexe 12</u> : Etat du personnel du SIVOM au 31/12/2016	32

ANNEXE 1

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE DE 2006 A 2016

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CANTON DE CHANTELLE	3 879	3 900	3 913	3 986	3 956	3 988	3 996	3 992	4 018	4 015	4 017
BARBERIER	82	81	83	84	84	84	86	87	86	87	88
CHANTELLE	661	658	674	700	688	698	708	699	706	705	706
CHAREIL-CINTRAT	226	234	236	240	232	236	237	232	235	237	235
CHARROUX	344	344	344	347	345	347	346	348	349	351	348
CHEZELLE	149	150	147	147	149	149	150	149	150	149	148
DENEUILLE	86	89	89	89	88	88	89	89	89	89	90
ETROUSSAT	384	384	386	394	390	395	391	395	402	403	407
FLEURIEL	268	272	274	280	277	278	275	274	276	276	277
FOURILLES	131	132	135	138	135	134	135	135	133	136	135
MONESTIER	296	298	292	293	298	300	298	300	304	306	306
ST GERMAIN-DE-SALLES	284	285	285	290	290	292	290	291	291	290	292
TARGET	283	287	281	288	281	287	288	288	289	279	276
TAXAT-SENAT	127	129	129	133	131	131	131	131	132	133	133
USSEL-D'ALLIER	133	133	133	136	137	137	138	138	138	136	139
VOUSSAC	425	424	425	427	431	432	434	436	438	438	437
CANTON D'EBREUIL	3 511	3 523	3 500	3 565	3 603	3 615	3 629	3 634	3 643	3 646	3 654
BELLENAVES	781	778	774	788	802	808	808	811	812	822	823
CHOUVIGNY	315	315	314	315	317	319	319	319	318	317	319
COUTANSOUZE	137	138	134	137	140	138	140	140	139	139	140
EBREUIL - LE MERCUROL	879	887	892	907	917	917	922	926	934	934	939
ECHASSIERES	329	334	325	340	337	341	341	338	341	338	336
LALIZOLLE	318	318	312	316	321	324	326	323	323	320	319
NADES	136	136	135	134	135	134	135	135	137	138	138
NAVES	118	117	117	121	121	122	122	123	122	122	122
SUSSAT	119	121	117	122	122	122	123	123	123	123	125
VALIGNAT	65	66	66	65	67	67	68	68	67	66	66
VEAUCE	59	59	58	60	60	60	61	61	61	61	61
VICQ	255	254	256	260	264	263	264	267	266	266	266
CANTON D'ESCUROLLES	2 434	2 483	2 491	2 582	2 628	2 660	2 703	2 725	2 763	3 543	3 581
BROUT-VERNET	668	674	666	689	708	710	718	721	727	727	741
BRUGHEAS										759	770
COGNAT-LYONNE	324	327	328	337	338	344	353	354	357	357	357
ESCUROLLES	361	364	357	380	389	395	404	407	416	417	418
ESPINASSE-VOZELLE	409	428	439	445	450	459	464	472	483	494	497
SERBANNES	379	387	395	414	422	425	435	437	441	443	446
ST PONT	293	303	306	317	321	327	329	334	339	346	352
CANTON DE GANNAT	2 547	2 585	2 603	2 658	2 698	2 727	5 563	5 682	5 730	5 773	5 839
BEGUES	177	176	179	183	188	188	190	192	193	194	192
BIOZAT	388	400	407	412	420	427	431	445	453	457	460
CHARMES	175	181	185	188	194	196	201	207	207	208	208
GANNAT	120	122	125	130	132	133	2 941	3 025	3 047	3 085	3 141
JENZAT	339	342	343	344	351	351	354	351	355	351	352
MAYET-D'ECOLE	175	181	178	185	186	190	190	191	191	190	191
MAZERIER	199	204	206	207	208	208	209	213	217	218	221
MONTEIGNET	153	153	148	156	157	161	161	159	160	159	160
POEZAT	73	75	80	85	86	86	91	95	97	98	98
SAULZET	196	198	199	202	205	210	211	217	219	220	221
ST BONNET-DE-RFT	431	430	430	441	445	450	455	460	463	465	468
ST PRIEST-D'ANDELOT	121	123	123	125	126	127	129	127	128	128	127
TOTAL GENERAL	12 371	12 491	12 507	12 791	12 885	12 990	15 891	16 033	16 154	16 977	17 091

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNEMENTS PAR ANCIENS CANTONS
DE 2006 A 2016



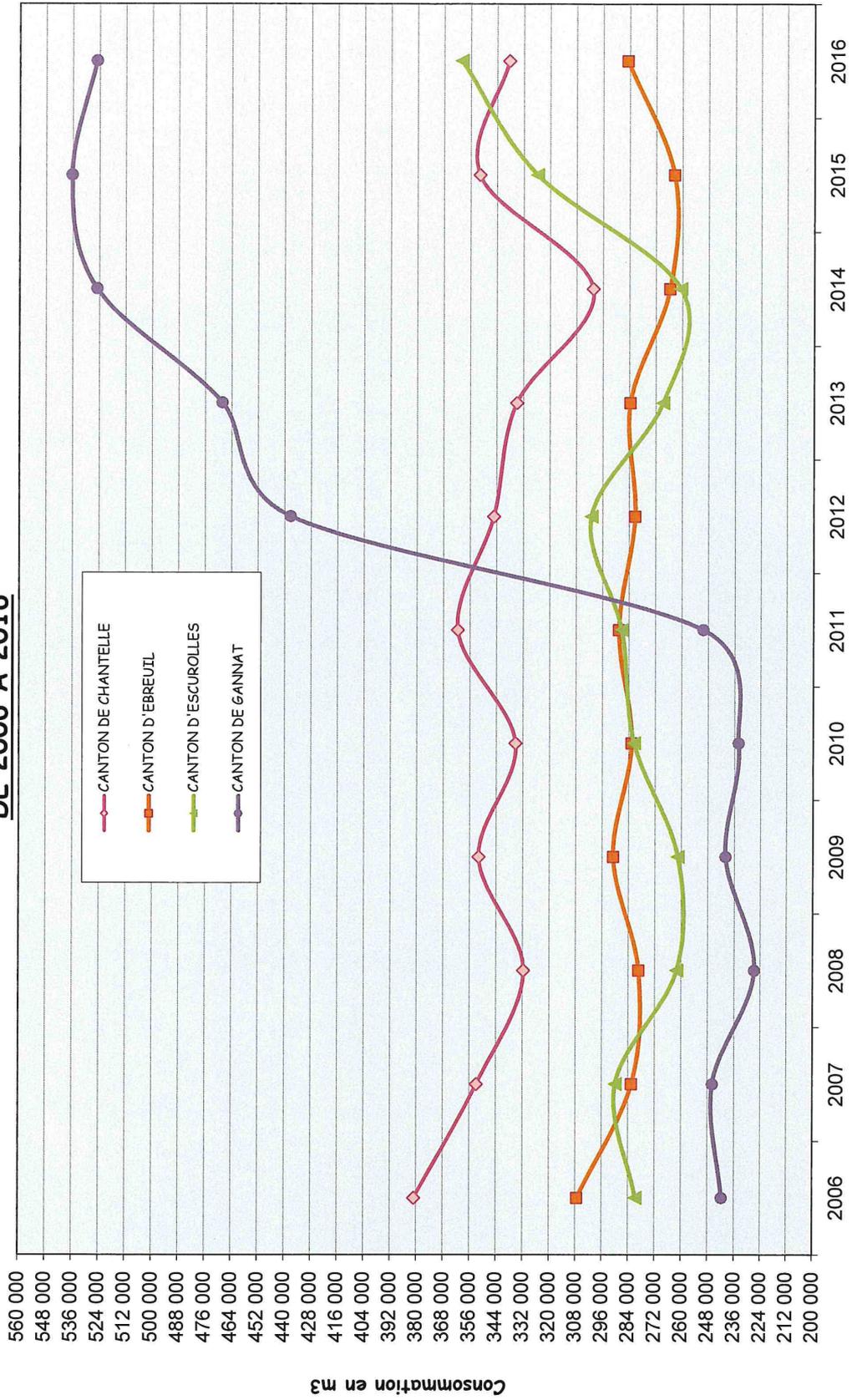
ANNEXE 2

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR COMMUNE DE 2006 A 2016

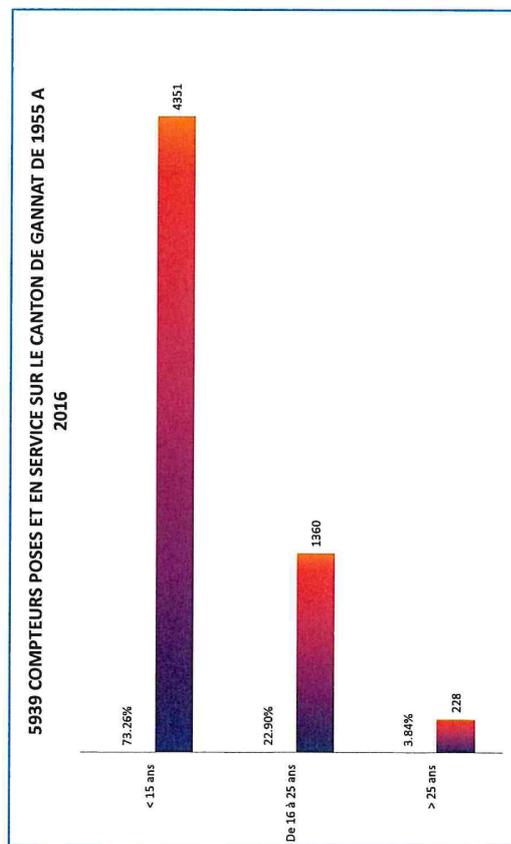
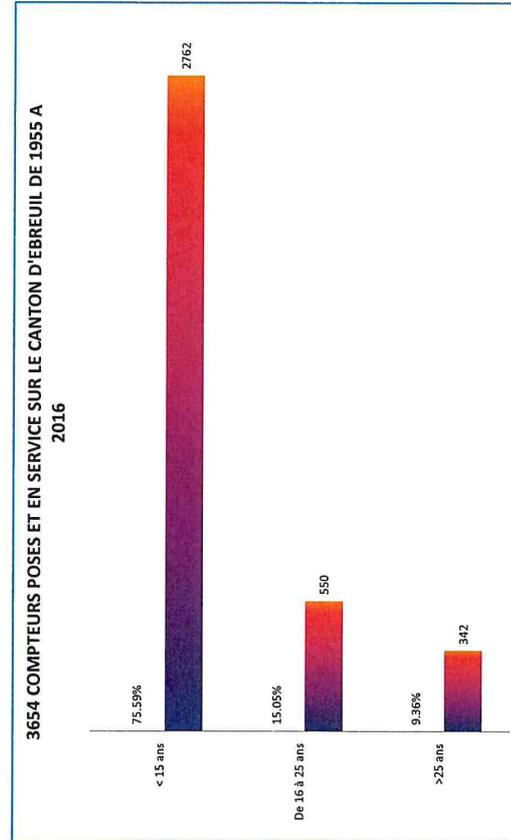
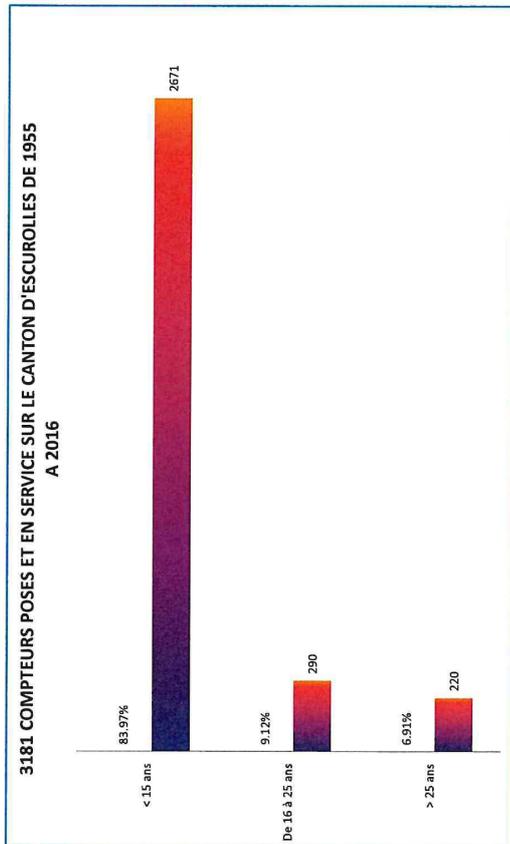
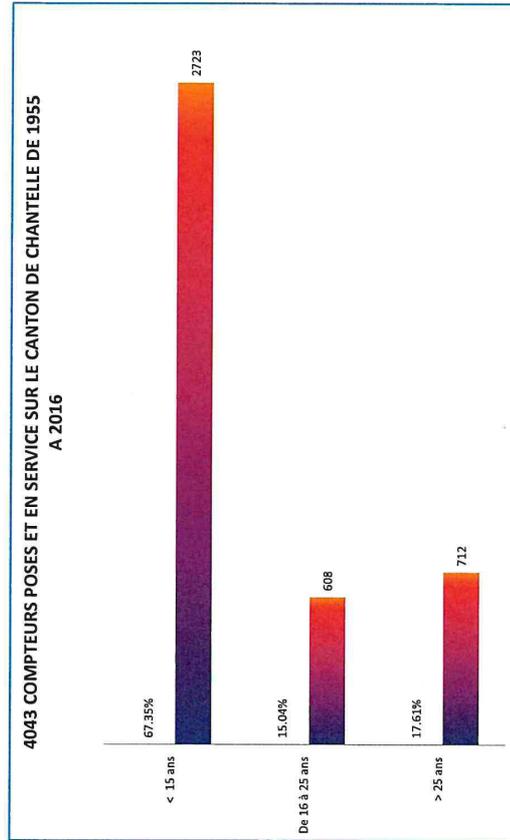
(d'après les relevés annuels et sans les fins de comptes)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CANTON DE CHANTELLE	381 111	352 877	331 658	351 970	335 372	361 572	345 315	335 040	300 407	351 810	338 539
BARBERIER	7 331	6 518	8 598	7 711	8 005	7 252	8 029	6 991	6 649	9 745	8 551
CHANTELLE	59 624	57 170	50 698	59 749	56 512	62 518	61 013	50 647	51 715	62 204	56 096
CHAREIL-CINTRAT	18 607	19 242	19 796	19 867	20 603	19 013	20 109	17 851	19 379	18 563	20 897
CHARROUX	20 575	20 478	20 399	20 993	16 880	21 679	18 602	21 853	17 394	21 906	18 633
CHEZELLE	12 220	11 960	11 993	12 779	10 977	11 611	11 046	11 832	10 426	11 034	11 256
DENEUILLE	8 271	8 813	9 406	11 030	6 850	7 357	8 190	6 525	6 594	7 346	9 752
ETROUSSAT	38 934	37 965	33 866	34 115	34 141	34 038	34 011	27 122	26 982	31 181	28 687
FLEURIEL	27 125	27 174	26 314	29 765	27 152	33 498	29 482	26 678	24 793	31 272	29 021
FOURILLES	9 265	9 163	8 842	8 877	8 872	8 156	10 144	8 069	7 860	9 670	8 274
MONESTIER	34 559	30 871	26 317	27 661	27 029	32 499	24 952	31 061	24 417	28 988	27 910
ST GERMAIN-DE-SALLES	40 727	40 388	35 545	31 629	32 277	34 281	31 830	37 641	28 412	30 061	31 053
TARGET	34 861	29 552	28 635	33 410	32 433	29 084	30 446	29 943	27 777	32 231	30 467
TAXAT-SENAT	15 275	15 894	13 929	15 060	13 550	14 884	15 372	13 667	12 838	13 591	12 187
USSEL-D'ALLIER	9 002	8 060	8 665	8 256	8 804	8 818	9 235	11 147	7 366	8 491	8 305
VOUSSAC	44 735	29 629	28 655	31 068	31 287	36 884	32 854	34 013	27 805	35 527	37 450
CANTON D'EBREUIL	307 233	282 412	279 273	290 941	282 583	288 487	281 231	283 485	265 522	263 525	284 867
BELLENAVES	82 726	69 001	68 537	71 742	70 388	70 872	67 597	65 049	63 982	63 164	64 118
CHOUVIGNY	25 177	19 112	21 205	21 357	20 706	22 558	17 476	21 325	18 785	18 799	18 999
COUTANSOUZE	9 449	9 012	8 413	8 631	7 038	8 526	9 138	8 950	8 425	8 192	9 547
EBREUIL - LE MERCUROL	88 272	90 070	89 848	92 170	89 074	89 068	88 134	86 751	81 860	78 606	87 853
ECHASSIERES	26 558	28 221	27 281	31 006	29 249	28 791	28 245	28 007	26 493	30 349	30 767
LALIZOLLE	29 748	23 039	22 056	21 166	23 348	25 305	24 441	28 314	24 373	24 395	27 497
NADES	6 568	6 497	6 532	6 834	6 689	7 610	7 942	7 525	7 395	6 784	7 583
NAVES	5 369	5 372	5 426	5 228	5 392	5 360	6 159	5 831	5 385	4 945	5 678
SUSSAT	5 283	4 958	4 793	5 041	4 666	4 807	4 986	4 751	4 526	4 349	5 133
VALIGNAT	4 393	3 828	3 309	4 410	3 153	3 382	3 469	3 288	3 135	3 021	4 043
VEAUCE	3 225	3 407	2 973	3 372	3 634	2 946	2 908	2 891	2 643	2 309	2 845
VICQ	20 465	19 895	18 900	19 984	19 246	19 262	20 736	20 803	18 520	18 612	20 804
CANTON D'ESCUROLLES	280 617	289 854	262 079	261 625	281 602	287 308	301 153	268 728	260 615	325 778	360 019
BROUT-VERNET	70 709	76 433	67 969	65 240	71 702	70 670	81 275	71 366	68 542	63 421	71 358
BRUGHEAS										63 985	74 641
COGNAT-LYONNE	40 148	40 075	34 454	37 603	44 536	38 350	37 483	34 718	35 440	33 535	37 065
ESCUROLLES	46 152	45 592	44 801	42 445	42 446	46 094	47 004	43 325	42 161	41 958	46 951
ESPINASSE-VOZELLE	45 503	45 333	40 632	42 037	44 755	50 232	49 970	42 716	43 243	42 475	49 411
SAINT PONT	35 323	41 645	33 850	35 878	37 977	38 823	40 441	36 155	34 194	36 552	40 013
SERBANNES	42 782	40 776	40 373	38 422	40 186	43 139	44 980	40 448	37 035	43 852	40 580
CANTON DE GANNAT	241 570	245 796	226 789	239 918	234 160	250 218	437 377	468 330	525 018	536 263	525 116
BEGUES	15 019	16 020	11 472	14 218	13 731	14 184	16 925	12 878	13 578	12 666	13 834
BIOZAT	35 181	36 732	34 089	33 022	33 543	37 132	36 867	30 996	37 112	32 963	35 071
CHARMES	18 002	19 024	16 761	17 489	17 588	18 235	19 648	16 311	15 512	16 898	18 729
GANNAT	20 287	21 692	24 500	23 484	24 275	20 729	203 327	256 483	318 903	322 701	303 782
JENZAT	25 793	24 075	22 943	22 345	23 279	23 460	24 517	24 129	19 409	22 642	21 542
MAYET-D'ECOLE	16 152	13 277	14 353	12 819	13 330	15 473	15 113	13 857	11 171	14 504	12 718
MAZERIER	17 642	24 832	16 857	21 053	17 825	22 961	21 458	19 869	21 162	21 099	20 422
MONTEIGNET	23 784	22 847	21 317	29 432	22 220	24 280	23 194	19 385	22 240	24 454	26 508
POEZAT	7 621	7 977	6 146	6 370	6 318	7 420	7 116	6 966	6 753	6 958	7 125
SAULZET	17 307	15 549	16 070	15 487	15 417	17 143	19 862	15 915	14 494	17 918	15 352
ST BONNET-DE-RFT	32 629	31 542	30 480	32 476	33 366	36 624	37 586	38 709	33 965	34 656	39 377
ST PRIEST-D'ANDELOT	12 153	12 229	11 801	11 723	13 268	12 577	11 764	12 832	10 719	8 804	10 656
TOTAL GENERAL	1 210 531	1 170 939	1 099 799	1 144 454	1 133 717	1 187 585	1 365 076	1 355 583	1 351 562	1 477 376	1 508 541

**EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR ANCIENS CANTONS
DE 2006 A 2016**



STATISTIQUES D'AGE DES COMPTEURS PAR ANCIENS CANTONS





Quelle eau buvez vous ?

**Unité de Distribution
RESEAU LES BRAYARDS**

Bilan 2016

Bactériologie Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux
Pourcentage de conformité des 9 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml
Limites de qualité : 0 germe /100 ml
Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Exprimée par le Tr en équivalents francs - teneur en calcium et magnésium dans l'eau
6 valeurs mesurées : mini : 7,20 °F - maxi : 8,80 °F - moyenne : 7,95 °F
Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune
**Eau douce, très peu calcaire.
Cetle eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).**

Fluorures Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant à une minéralisation de l'eau
3 valeurs mesurées : mini : 0,14 mg/L - maxi : 0,14 mg/L - moyenne : 0,12 mg/L
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L
**Eau peu ou pas fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.
Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.**

Nitrates Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des engrais domestiques et industriels
6 valeurs mesurées : mini : 7,5 mg/L - maxi : 9,0 mg/L - moyenne : 8,1 mg/L
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L
Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Résidu de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber
3 valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,00 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 0,5 µg/l
Aucune détection récente de produits phytosanitaires.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif Central
21 valeurs mesurées : mini : 5,0 µg/l - maxi : 10,0 µg/l - moyenne : 8,0 µg/l
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 10 µg/l
Eau présentant une teneur en arsenic inférieure à la limite de qualité. Cette eau ne présente pas de risque pour la santé.

Conclusion
Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.



Gestionnaires
Maître d'ouvrage
SIVOM SIOULE ET BOUBLE
Exploitant
SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Ressources
Vous êtes principalement alimentés par 2 captages, en mélange :
• LOUCHADIERE - SAINT-OURS LES ROCHES
Autorisés par arrêté préfectoral du 18/03/2009
• PUIS DE PESCHADOIRES - SAINT-OURS LES ROCHES
Autorisés par arrêté préfectoral du 23/02/1987

Traitement
Votre eau est traitée par la station de :
• M. PESCHADOIRES TRT LOUCHADIERE - SAINT-OURS LES ROCHES
Traitement physico-chimique, désinfection et mélange d'eau

Après plusieurs jours d'absence ou si vos condamnations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.

Consommer exclusivement l'eau du réseau d'eau potable.
Si vous la conservez, placez-la ou laissez dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
Si le savoir ou le couleur de l'eau utilisées change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2014 et 2016.
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet www.sauvatoisble.sante.ars.sante.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.





Quelle eau buvez vous ?

**Unité de Distribution
RESEAU SIOULE ET BOUBLE**

Bilan 2016

Bactériologie Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux
Pourcentage de conformité des 52 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml
Limites de qualité : 0 germe /100 ml
Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Exprimée par le Tr en équivalents francs - teneur en calcium et magnésium dans l'eau
12 valeurs mesurées : mini : 3,20 °F - maxi : 11,10 °F - moyenne : 7,63 °F
Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune
**Eau douce, très peu calcaire.
Cetle eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).**

Fluorures Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant à une minéralisation de l'eau
6 valeurs mesurées : mini : 0,10 mg/L - maxi : 0,18 mg/L - moyenne : 0,14 mg/L
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L
**Eau peu ou pas fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.
Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.**

Nitrates Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des engrais domestiques et industriels
12 valeurs mesurées : mini : 7,2 mg/L - maxi : 9,0 mg/L - moyenne : 7,9 mg/L
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L
Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Résidu de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber
5 valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,02 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 0,5 µg/l
Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif Central
59 valeurs mesurées : mini : 3,5 µg/l - maxi : 12,0 µg/l - moyenne : 7,6 µg/l
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 10 µg/l
Eau pouvant présenter ponctuellement une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

Conclusion
Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.



Gestionnaires
Maître d'ouvrage
SIVOM SIOULE ET BOUBLE
Exploitant
SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Ressources
Vous êtes principalement alimentés par 2 captages, en mélange :
• LOUCHADIERE - SAINT-OURS LES ROCHES
Autorisés par arrêté préfectoral du 18/03/2009
• PUIS DE PESCHADOIRES - SAINT-OURS LES ROCHES
Autorisés par arrêté préfectoral du 23/02/1987

Traitement
Votre eau est traitée par la station de :
• M. PESCHADOIRES TRT LOUCHADIERE - SAINT-OURS LES ROCHES
Traitement physico-chimique, désinfection et mélange d'eau

Après plusieurs jours d'absence ou si vos condamnations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.

Consommer exclusivement l'eau du réseau d'eau potable.
Si vous la conservez, placez-la ou laissez dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
Si le savoir ou le couleur de l'eau utilisées change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2014 et 2016.
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet www.sauvatoisble.sante.ars.sante.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU GANNAT - MELANGE

Bilan 2016



Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux

Pourcentage de conformité des 23 valeurs mesurées : 100,0 %

Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Examinée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

16 valeurs mesurées : mini. : 2,10 °F - maxi. : 11,10 °F - moyenne : 6,74 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures

Objet d'étude présent naturellement dans l'eau et contribuant à une meilleure santé dentaire.

7 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,18 mg/L - moyenne : 0,12 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

16 valeurs mesurées : mini. : 3,8 mg/L - maxi. : 10,9 mg/L - moyenne : 7,9 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résultats de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

7 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,02 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

26 valeurs mesurées : mini. : 0,4 µg/l - maxi. : 10,0 µg/l - moyenne : 7,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant une teneur en arsenic inférieure à la limite de qualité. Cette eau ne présente pas de risque pour la santé.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2014 et 2016.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la maïe de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.sante.fr, ainsi que le site internet www.aquapublie.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation départementale de l'Allier

20, Rue Aristide Briand

CS 500 33 - 03401 YEZURE Cedex

ars-03@ars-auvergne-rhone-alpes.sante.fr

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Exploitant

Ressource

Vous êtes principalement alimentés par 1 captage :

MAZERIER - LA VERNUE - MAZERIER

Autorisé par arrêté préfectoral du 24/11/2015

Traitement

Voire eau est traitée par la station de :

MAZERIER - LA CONTREE - MAZERIER

Traitement complet - eaux de surface

En cas d'arrêt de la station de Mazerier, le réseau est alimenté par le réseau Sioule et Bouble.

Les résultats des analyses du réservoir de Beugues (départ du réseau) ont été pris en compte dans cette fiche.

Après plusieurs jours d'absence ou si vos conduites sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide (réseau à froid) dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saoueur ou le couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU GANNAT - MAZERIER

Bilan 2016



Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux

Pourcentage de conformité des 22 valeurs mesurées : 100,0 %

Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Examinée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

10 valeurs mesurées : mini. : 2,10 °F - maxi. : 11,10 °F - moyenne : 6,02 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures

Objet d'étude présent naturellement dans l'eau et participant à une meilleure santé dentaire.

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,18 mg/L - moyenne : 0,12 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

10 valeurs mesurées : mini. : 3,8 mg/L - maxi. : 10,9 mg/L - moyenne : 7,8 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résultats de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,02 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

7 valeurs mesurées : mini. : 0,4 µg/l - maxi. : 9,7 µg/l - moyenne : 6,3 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant une teneur en arsenic inférieure à la limite de qualité. Cette eau ne présente pas de risque pour la santé.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2014 et 2016.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la maïe de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.sante.fr, ainsi que le site internet www.aquapublie.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation départementale de l'Allier

20, Rue Aristide Briand

CS 500 33 - 03401 YEZURE Cedex

ars-03@ars-auvergne-rhone-alpes.sante.fr



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU BRUGHEAS

Bilan 2016

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Exploitant

SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ PRISE SURFACE CLAUDE DECLOITRE - BELLERIVE-SUR-ALLIER

Autorisé par arrêté préfectoral du 09/05/2007

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

- ◆ CLAUDE DECLOITRE - BELLERIVE-SUR-ALLIER

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 13 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

5 valeurs mesurées : mini. : 5,90 °f - maxi. : 9,10 °f - moyenne : 7,72 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

3 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,10 mg/L - moyenne : 0,03 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

5 valeurs mesurées : mini. : 5,1 mg/L - maxi. : 8,8 mg/L - moyenne : 6,9 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

3 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,06 µg/l - moyenne : 0,04 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Présence de traces de produits phytosanitaires.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2014 et 2016.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet www.ecupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation départementale de l'Allier
20, Rue Aristide Briand
CS 500 33 - 03401 YZEURE Cedex
tel : 04 81 10 62 43
ars-clt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

ANNEXE 4D Détail des non conformités

NOM DE L'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE						CHIMIE						
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MAXI ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes			
MELANGE PESCHADOIRES-TRT LOUCHADIÈRE	6	0	0%	0	0%	12	0	0%	3	25%	8,10	10,00	8,00
RESEAU LES BRAYARDS	3	0	0%	0	0%	9	0	0%	0	0%	7,80	10,00	-
RESERVOIR BEGUES (départ réseau Allier)	6	0	0%	0	0%	6	0	0%	3	50%	7,30	9,70	7,80
RESEAU SIOULE ET BOUBLE	40	0	0%	0	0%	44	3	7%	1	2%	7,50	12,00	-
LA VERNUE (Mazerier)	4	0	0%	0	0%	4	0	0%	3	75%	< 5,0	< 5,0	7,85
RESEAU GANNAT - MAZERIER	12	0	0%	0	0%	13	0	0%	4	31%	-	-	-
RESEAU GANNAT - MELANGE	7	0	0%	0	0%	7	0	0%	1	14%	5,90	9,30	-
RESEAU BRUGHEAS	8	0	0%	0	0%	8	0	0%	0	0%	< 5,0 *	< 5,0 *	6,90 *

* : valeurs moyennes mesurées sur les installations alimentant ce réseau.

REMARQUES:

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.
- Les fiches d'information aux abonnés, sur la qualité des eaux distribuées prennent en compte les analyses en réseau et au point de mise en distribution.
- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

R = Nbre analyses non conformes x 100

Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 5 : Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables

5 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

R > 70 : Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER



RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM SIOULE ET BOUBLE CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

Les eaux distribuées sont de bonne qualité bactériologique.

Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, les limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique ont été respectées sauf pour les paramètres :

- Arsenic : 2 dépassements ont été enregistrés en 2016, le contrôle renforcé est poursuivi en 2017.
- Chlorure de vinyl monomère : 1 dépassement a été constaté, au robinet d'un consommateur ; la présence de cette molécule est due à l'existence de canalisation en PVC mise en place avant 1980.
- La référence de qualité du paramètre Equilibre Calco-carbonique n'a pas été satisfaite sur tous les réseaux.
- Les références de qualité des paramètres Aluminium, Carbone Organique Total et Conductivité présentent également des non-conformités chroniques sur le réseau Gannat - Mazerier.

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :

- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations, mettre en oeuvre les dispositions édictées par les arrêtés de DUP pour la protection des ressources et faire respecter les mesures prises dans ce cadre.
- réaliser une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).
- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).

Toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout incident ou dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'Eau potable » Année 2016

Distribuer une eau de qualité constante est une des principales préoccupations du SIVOM de Sioule et Bouble. La surveillance de la qualité des eaux répond à une obligation réglementaire. En effet, le Code de la santé publique (art L1321-1) prévoit que toute personne publique ou privée responsable de la distribution d'eau surveille en permanence la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine qu'elle produit et/ou qu'elle distribue.

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) réalise des contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée est conforme aux normes en vigueur. 104 contrôles de l'ARS de l'Allier en 2016 ont permis de mettre en évidence que 100% des analyses réalisées étaient conformes vis à vis des paramètres bactériologiques et 97,1% étaient conformes vis-à-vis des paramètres physicochimiques.

En complément le Syndicat a mis en place un service chargé de la programmation et de la réalisation de l'autocontrôle de la qualité des eaux distribuées (laboratoire en régie) et du bon fonctionnement des usines de traitement d'eau potable.

- *Pour ce qui concerne l'autocontrôle, des séries de mesures sont réalisées chaque mois sur l'ensemble des 38 réservoirs, sur les captages et les interconnexions avec les réseaux voisins. Au total 13 paramètres sont suivis à fréquence quotidienne, hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle selon les lieux de prélèvement : 8 paramètres de terrain et 5 paramètres bactériologiques sont surveillés pour chacun des points.*
- *Pour ce qui concerne le bon fonctionnement des deux usines, des mesures sont réalisées, soit au quotidien, soit de manière hebdomadaire, soit tous les 15 jours, soit mensuellement. Au total 18 paramètres sont suivis afin de faciliter l'exploitation des ouvrages.*

Ces contrôles et suivis de la qualité de l'eau se décomposent en plusieurs phases :

- *Des prélèvements avec des analyses de terrain sur site (température, pH, turbidité, conductivité, oxygène dissous, saturation en oxygène, chlore libre, chlore total) sont effectués : en 2016, 319 prélèvements ont été réalisés dans les réservoirs, 126 au niveau de la station de traitement de Mazerier (entrée et sortie) et 160 au niveau de l'usine de traitement de St-Ours-Les Roches (entrée, filtres, sortie).*
- *D'autres prélèvements sont réalisés, transportés dans une glacière dans un véhicule et analysés en laboratoire :*
 - *analyses bactériologiques (coliformes totaux, coliformes fécaux, streptocoques fécaux, flore totale à 22°C et à 37°C), aluminium et matière organique au laboratoire situé au siège du Syndicat.*
 - *analyses arsenic, vanadium, silice et phosphore total dans un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.*
- *Ensuite les résultats sont saisis dans un fichier informatique afin de dresser un bilan annuel de la qualité de l'eau sur l'ensemble des ouvrages du syndicat. Le syndicat tient ces résultats à la disposition de l'Agence régionale de Santé (ARS) et porte à sa connaissance tout incident pouvant modifier la qualité de l'eau et éventuellement avoir des conséquences pour la santé publique.*

I - Les contrôles sur l'eau produite avant distribution

Ressources provenant des coulées sous-basaltiques de Louchadière et Peschadoires

Concernant le réseau desservi par le réservoir des Brayards, les sources d'alimentation n'ont pas changé : un mélange de l'eau captée à Louchadière (taux d'arsenic de 27 à 37 µg/L) et de l'eau de Peschadoires fournie par le SIAEP Sioule et Morge (taux d'arsenic de 11 à 14 µg/L) est réalisé en entrée de station de traitement d'eau potable à Saint-Ours. Toute l'eau issue du captage de Louchadière est utilisée et est complétée par celle de l'exhaure de Peschadoires afin de traiter à un débit de 360 m³/h sur 24 heures.

L'usine de traitement de St Ours permet d'abaisser l'arsenic contenu dans l'eau et d'arriver à un équilibre calco-carbonique étant donné que les eaux brutes sont toutes les deux agressives. Les mesures des TAC et des TH sur les eaux brutes et l'eau traitée sont donc effectuées. L'eau traitée sortant de l'usine est envoyée vers les réservoirs de Saint-Ours, où elle est mélangée une nouvelle fois à de l'eau de Peschadoires non-traitée. En effet, le débit de l'usine seule ne suffit pas à satisfaire les besoins des deux syndicats.

Si un dépassement de la norme en arsenic est constaté, le SIVOM peut solliciter auprès du SIVOM Rive Gauche Allier un approvisionnement complémentaire en eau de la nappe d'Allier pour abaisser la teneur en arsenic au réservoir de La Serre.

Ressource provenant des eaux de surface de la Sioule

En ce qui concerne le réseau desservi par le réservoir du Léry (essentiellement ville de Gannat), l'eau brute est prélevée dans un bief parallèle à la rivière la Sioule au lieu-dit « La Vernue », puis refoulée par pompage jusqu'à la station de traitement située au lieu-dit « La Contrée des deux Boules ». Ces deux installations sont situées sur la commune de Mazerier.

Le traitement se fait par un processus de préoxydation, coagulation/floculation, clarification, décantation, filtration sur sable, neutralisation, désinfection. Les réactifs utilisés pour le traitement de l'eau sont donc, de l'hypochlorite de soude, du sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium, du polymère en poudre, du carbonate de sodium, de l'ozone et du chlore gazeux.

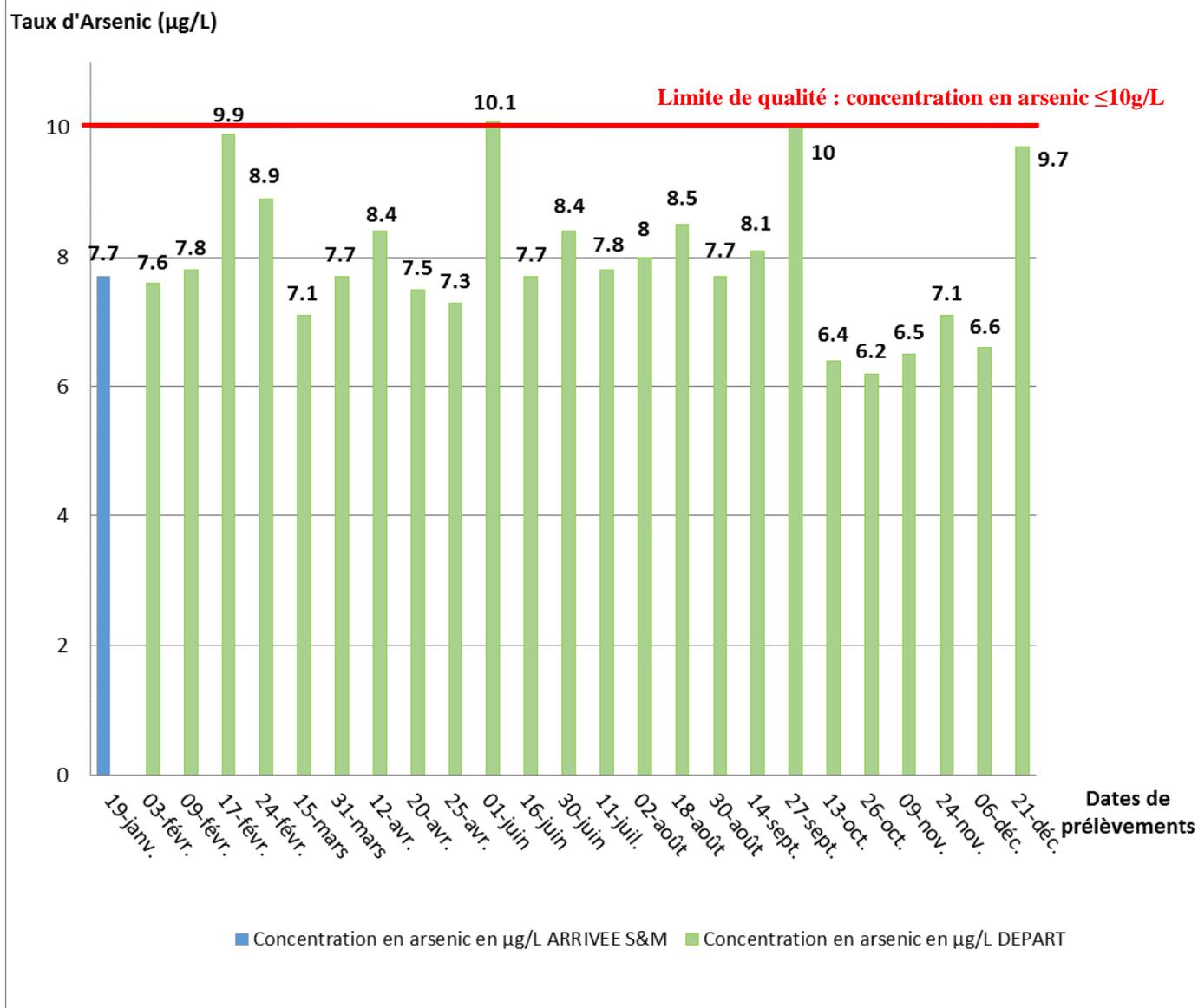
Les résultats d'analyses faites par l'ARS sont 100 % conformes vis à vis des limites de qualité réglementaire pour l'alimentation en eau potable. Néanmoins il est nécessaire de préciser que les paramètres aluminium total, COT (Carbone Organique Total) et conductivité ne respectent pas toujours les références de qualité sur la station de traitement de Mazerier et sur le réseau de Gannat. Ceci est dû à :

- La présence parfois d'aluminium en cas de mauvaise décantation des floccs lorsque le taux de réactifs n'est pas optimal (période de froid, problème de réglage),
- La présence de matière organique dans l'eau traitée malgré le traitement actuel. Pour y remédier, il faudrait donc que la station de traitement comporte une étape supplémentaire de traitement de l'eau par filtration sur charbon actif,
- Une conductivité trop faible (<200µS/cm) induite par une eau agressive et peu minéralisée. Pour y remédier, une minéralisation des eaux serait à rajouter sur la station de traitement de Mazerier.

II - Les contrôles sur l'eau distribuée au niveau du réseau situé dans l'Allier :

II- 1 - Suivi spécifique du paramètre arsenic au départ de la distribution

Taux d'arsenic au cours de l'année 2016 à l'entrée et à la sortie du réservoir de La Serre



Le graphique précédent montre l'évolution du taux d'arsenic au départ du réservoir de La Serre au cours de l'année 2016. Lorsqu'une partie de l'eau de ce réservoir provient de l'interconnexion avec Rive Gauche Allier, le prélèvement est effectué à l'arrivée (histogramme bleu) afin de poursuivre le suivi qualitatif de l'usine de traitement de Saint-Ours.

En 2016, la teneur moyenne en arsenic au niveau du réservoir de La Serre (Bègues) est de $7,83 \mu\text{g/litre}$.

II- 2 - Autres suivis du réseau de distribution

En 2016, il y a eu 16 non-conformités bactériologiques, soit 4,92% des prélèvements (présence ponctuelle de streptocoques fécaux). De même les références de qualité, concernant les coliformes totaux, la flore totale (totalité des bactéries présentes, pathogènes ou non), la turbidité, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous ont parfois été dépassées.

Les sites concernés sont:

- Les réservoirs tampons et réservoirs éloignés à faible tirage. En effet, le temps que met l'eau pour atteindre ces réservoirs et le temps de séjour dans ces derniers sont parfois longs. La présence de chlore est plus limitée et une présence bactérienne a donc plus de chances de se développer. Une eau stagnante perd en oxygène, et sa turbidité ainsi que son pH auront tendance à augmenter.
- Les extrémités des antennes sur lesquelles le tirage est faible. En effet, l'eau a tendance à y stagner et perd alors de sa qualité physico-chimique et bactériologique.
- Les secteurs alimentés par les eaux provenant d'eaux de surface après traitement (Mazerier et Bellerives) dont l'eau est faiblement minéralisée et donc la conductivité assez faible.

Une eau dépassant ces références de qualité (coliformes totaux, flore totale à 22°C et à 37°C, température, pH, turbidité, conductivité, taux d'oxygène) est considérée comme conforme, mais le nécessaire doit être fait pour améliorer sa potabilité :

- Une désinfection est réalisée par chloration au chlore gazeux de trois réservoirs du syndicat (Veauce, Ussel et Le Mont-Libre à Gannat). Deux réservoirs de Brugheas (Le Bois Randenais et Les Rocs) et le réservoir de Fleuriel sont équipés d'une pompe doseuse d'eau de javel afin de garder un taux de chlore minimum jusqu'au bout du réseau.
- Les réservoirs tampons, fonctionnant en réserve de secours, sont mensuellement mis en distribution afin de renouveler l'eau de ceux-ci et préserver la qualité de l'eau.
- Des purges (extrémité des antennes) et marnages (réservoirs) sont régulièrement réalisés pour renouveler l'eau, limiter les risques de développement bactérien et empêcher une dégradation physico-chimique de l'eau.

En ce qui concerne les nitrates, le taux n'a jamais dépassé 11 mg/L pour une norme de 50 mg/L, que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble, le réseau Gannat, ou le réseau Brugheas. Les taux de pesticides sont eux aussi très faibles voire non détectables.

III – Synthèse des résultats d'auto-surveillance sur le réseau

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des données issues de **l'activité d'auto-surveillance du syndicat** en termes de nombre de contrôles, de conformités/non conformités, selon le type d'analyses (bactériologique, physicochimique), selon les points de surveillance et les ressources concernées.

III - 1 - Réseau desservi à partir du réservoir de La Serre (Bègues) :

Le tableau ci-après synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau du réservoir de La Serre dans une première partie. Il concerne l'eau en provenance du Puy de Dôme (eau produite à la station de Saint Ours en mélange avec l'eau de Peschadoires). La seconde partie du tableau synthétise la qualité de l'eau sur le réseau desservant les communes rurales du SIVOM.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre :			Réseau de distribution :		
		Départ réseau			Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		24	0	100%	650	15	97,69%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	12	0	100%	325	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	12	0	100%	325	15	95,39%
Paramètre physico-chimique		25	1	96%			
Arsenic As	10 µg/L	25	1	96%	/	/	/

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		36	0	100%	975	5	99,49%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	12	0	100%	325	4	98,77%
Flore totale à 37°C	Variation inférieure à un facteur de 10	12	0	100%	325	0	100%
Flore totale à 22°C	Variation inférieure à un facteur de 10	12	0	100%	325	1	99,69%
Paramètres physico-chimiques		60	0	100%	1625	47	97,11%
pH	De 6 à 9	12	0	100%	325	15	95,38%
Turbidité	< 2NTU	12	0	100%	325	14	95,69%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	12	0	100%	325	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	12	0	100%	325	0	100%
Saturation en oxygène	> 70%	12	0	100%	325	18	94,47%

D'un point de vue bactériologique, l'eau n'est que très rarement non-conforme. La présence de coliformes ou de streptocoques a été constatée dans des réservoirs éloignés où le temps de séjour est long et le taux de chlore étant proche de 0 mg/L. Afin de remédier à la situation, une désinfection permanente a été mise en place au réservoir de Fleuriel en début d'année 2016.

D'un point de vue physico-chimique, c'est seulement les eaux de certains réservoirs tampons et de certaines interconnexions qui n'ont pas respecté les références de qualité (stagnation d'eau).

La mise en place de manœuvres de renouvellement de l'eau de certains ouvrages (purges ou mise en distribution/marnage) et de désinfections ponctuelles et complémentaires ont permis de remédier à la situation.

III - 2 - Réseau desservi à partir du réservoir du Léry (Gannat) :

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau des réservoirs du Léry et du Mont-Libre. Il concerne l'eau produite à la station de traitement de Mazerier et se rapporte à la qualité de l'eau de réseau desservant les abonnés du secteur urbain de Gannat.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Léry : Départ Réseau			Réseau de distribution : Départ Réservoir du Mont-Libre		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		14	0	100%	16	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	7	0	100%	8	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	7	0	100%	8	0	100%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Léry : Départ réseau			Réseau de distribution Départ Réservoir du Mont-Libre		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		21	0	100%	24	0	100%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	7	0	100%	8	0	100%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	7	0	100%	8	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	7	0	100%	8	0	100%
Paramètre physico-chimique		516	0	100%	40	0	100%
Aluminium Al	200 µg/L	86	0	100%	/	/	/
pH	De 6 à 9	86	0	100%	8	0	100%
Turbidité	<2NTU	86	0	100%	8	0	100%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	86	0	100%	8	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	86	0	100%	8	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	86	0	100%	8	0	100%

La qualité de l'eau distribuée aux abonnés de ce réseau est 100% conforme aux limites de qualité réglementaires.

Au niveau des résultats physico-chimiques, tous les résultats sont conformes aux normes en vigueur.

III - 3 - Réseau de la commune de Brugheas :

La ressource et la station de traitement de Claude DECLOITRE appartiennent au SIVOM de la Vallée du Sichon. L'eau arrive donc préchlorée au réservoir du Bois Randennais et est ensuite gérée par le SIVOM Sioule et Bouble. Elle est pompée pour alimenter les abonnés de la commune de Brugheas. Les travaux d'interconnexion avec le SMEA, terminés en 2016, devraient permettre en 2017, une alimentation de 80% des abonnés par le réseau du SIVOM de Sioule et Bouble et 20% par le SIVOM de la Vallée du Sichon. Les tests réalisés en 2016 sont concluants, mais des aménagements particuliers sur les ouvrages du SIVOM de la Vallée du SICHON sont nécessaires pour garantir une qualité de l'eau conforme aux normes en vigueur au niveau du réservoir du Bois Randennais. Ces aménagements sont prévus en 2017.

En 2016, l'autocontrôle s'est porté sur les deux réservoirs des Rocs et du Bois Randennais ainsi que sur le surpresseur des Maussangs. Des mesures complémentaires de chlore hebdomadaires ont été réalisées afin de régler au mieux les pompes doseuses de javel. En effet, le taux de chlore de l'eau arrivant au Bois Randennais est très variable. Le tableau ci-dessous rapporte un bilan de cet autocontrôle sur le réseau de Brugheas :

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Bois Randennais : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		14	1	92,86%	26	1	96,15%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	7	0	100%	13	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	7	1	85,71%	13	1	92,31%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Bois Randennais : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		21	1	94,44%	39	0	100,00%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	7	1	85,71%	13	0	100%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	7	0	100%	13	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	7	0	100%	13	0	100%
Paramètre physico-chimique		35	1	97,14%	65	1	98,46%
pH	De 6 à 9	7	0	100%	13	0	100%
Turbidité	<2NTU	7	0	100%	13	0	100%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	7	1	85,71%	13	1	92,31%
Oxygène dissous	> 5mg/L	7	0	100%	13	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	7	0	100%	13	0	100%

Seule une non-conformité bactériologique a été constatée en 2016 à cause d'une présence de streptocoques fécaux à l'arrivée du réservoir du Bois Randennais. Une seule référence de qualité n'a pas été respectée : la présence ponctuelle de coliformes. Dans les deux cas les chlорations effectuées au Bois Randennais et aux Rocs permettent de remédier à ces dépassements ponctuels.

Il est à noter que l'eau arrivant au réservoir du Bois Randennais provient d'une prise d'eau en rivière Allier gérée par le SIVOM de la Vallée du Sichon. La présence bactérienne est due à un faible taux de chlore dans une eau turbide qui en consomme beaucoup. Les postes de chlорation, en sortie du réservoir du Bois Randennais et en sortie du réservoir des Rocs, permettent de retrouver un taux de chlore acceptable et donc une eau conforme aux normes en vigueur.

La conductivité est, quant à elle, parfois sous la référence de qualité. Cela est dû au fait que l'eau est peu minéralisée.

IV - Les dépenses d'analyses des eaux :

*En 2016, le Syndicat a dépensé **1 278.82 € TTC** pour le règlement des analyses des paramètres arsenic, vanadium, silice, phosphates, fer et MES réalisés par le Laboratoire de contrôle des eaux de La Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'autocontrôle qualité.*

*Par ailleurs, le Syndicat a réglé l'ensemble des dépenses liées aux contrôles sanitaires réalisés par l'Agence régionale de Santé (Allier et Puy de Dôme), soit **9 912,09 € TTC**. Cette dépense était de 8025,47 € TTC en 2015.*

COMPARAISON DES PRIX ENTRE 2016 ET 2017

Tarifications du SIVOM SIOULE ET BOUBLE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL EN EUROS

Diamètre du compteur	2016			2017		
	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.
15 mm	35.00	1.92	36.92	38.00	2.09	40.09
20 mm	35.00	1.92	36.92	38.00	2.09	40.09
25 mm	40.00	2.20	42.20	45.00	2.47	47.47
30 mm	45.00	2.47	47.47	51.00	2.80	53.80
40 mm	55.00	3.02	58.02	63.00	3.46	66.46
50 mm	75.00	4.12	79.12	85.00	4.67	89.67
60 mm	90.00	4.95	94.95	102.00	5.61	107.61
80 mm	115.00	6.32	121.32	131.00	7.20	138.20
100 mm	150.00	8.25	158.25	170.00	9.35	179.35

Les tarifs de l'abonnement ont changé au 1^{er} janvier 2017.

COMPARAISON DU PRIX DU METRE CUBE (m³) D'EAU VENDU

(y compris redevances SMEA et AELB)

Nombre de m ³ d'eau relevés au compteur (1)		Prix du m ³ d'eau SIVOM € HTm ³	Redevance S.M.E.A.* € HTm ³	Redevances AELB* € HTm ³		Total prix du m ³ d'eau € HTm ³	T.V.A. à 5.50% €	Prix du m ³ d'eau € TTC/m ³
				Prélèvement ressource (2)	Pollution domestique			
De 0 à 1 000 m ³	2016	1.71	0.13	0.040	0.240	2.120	0.116	2.236
	2017	1.71	0.13	0.0335	0.230	2.1035	0.116	2.219
A partir de 1001 m ³	2016	1.68	0.13	0.040	0.240	2.090	0.115	2.205
	2017	1.68	0.13	0.0335	0.230	2.0735	0.114	2.187

SMEA : Syndicat mixte des eaux de l'Allier / AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

(1) Tarification ramenée à deux tranches au 01/01/2007

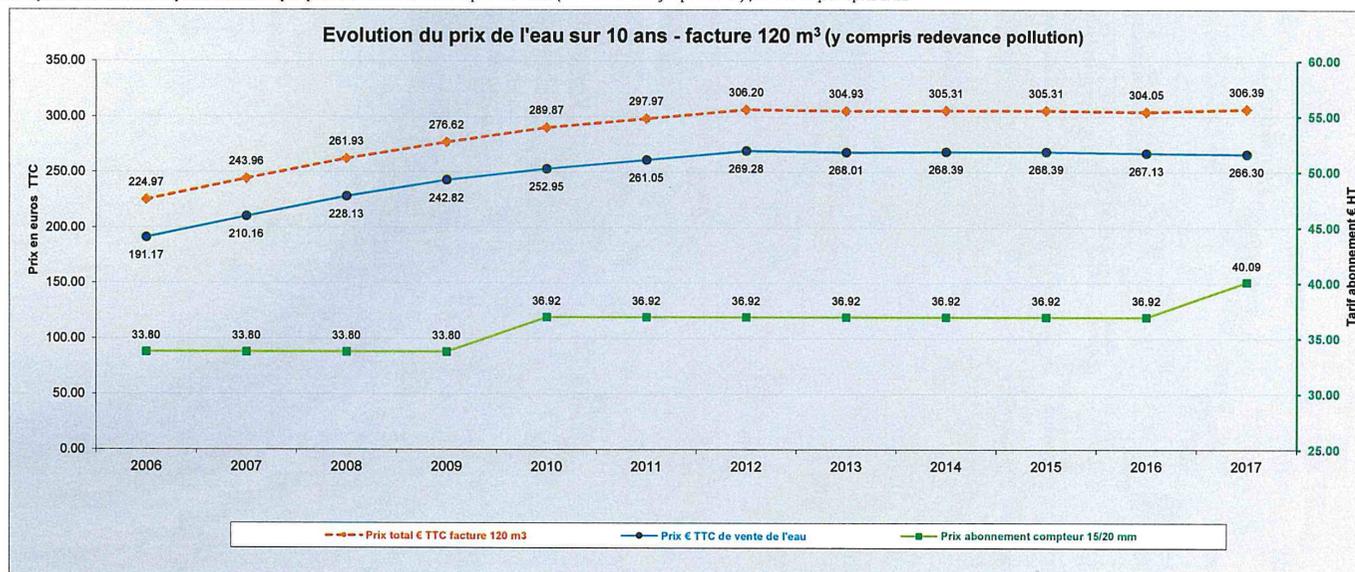
(2) Redevance « Prélèvement sur la ressource en eau », intégrée au prix du m³ d'eau jusqu'en 2011, a été ressortie sur une ligne spécifique depuis la facturation 2012

ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Abonnement pour un Ø de 15 mm € TTC	33.80	33.80	33.80	33.80	36.92	36.92	36.92	36.92	36.92	36.92	36.92	40.09
Consommation (1) : Prix du m³ eau € H.T./m³	1.38	1.53	1.63	1.70	1.73	1.74	1.71	1.71	1.71	1.71	1.71	1.71
Redevance S.M.E.A.	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13
Taxe sur la consommation d'eau FNDAE	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Redevance prélèvement sur la ressource AELB	---	---	---	---	---	---	0.037	0.037	0.040	0.040	0.040	0.0335
Redevance Pollution domestique AELB (2)	---	---	0.042	0.088	0.138	0.192	0.250	0.240	0.240	0.240	0.230	0.230
Prix du m³ avec redevances € H.T./m³	1.510	1.660	1.802	1.918	1.998	2.062	2.127	2.117	2.120	2.120	2.110	2.104
T.V.A. à 5.50%	0.083	0.091	0.099	0.105	0.110	0.113	0.117	0.116	0.117	0.117	0.116	0.116
Prix € T.T.C./m³ d'eau consommée	1.593	1.751	1.901	2.023	2.108	2.175	2.244	2.233	2.237	2.237	2.226	2.219
Prix € T.T.C. pour consommation annuelle de 120 m³	191.17	210.16	228.13	242.82	252.95	261.05	269.28	268.01	268.39	268.39	267.13	266.30
Prix € TTC facture globale pour 120 m³ d'eau annuel	224.97	243.96	261.93	276.62	289.87	297.97	306.20	304.93	305.31	305.31	304.05	306.39
Prix du m³ d'eau en € T.T.C. /m³ (facture 120 m³ y compris abonnement)	1.87	2.03	2.18	2.31	2.42	2.48	2.55	2.54	2.54	2.54	2.53	2.55

(1) Prix au m³ pour la tranche de consommation 0 - 1000 m³

(2) Mise en place de la "Redevance pollution domestique" pour toutes les communes à partir de 2008 (2 taux différents jusqu'en 2011) ; 1 taux unique depuis 2012



**EXEMPLE DE FACTURES TYPES POUR UNE
CONSOMMATION
ANNUELLE DE 120 m³**

ANNÉES 2016 ET 2017

Tarifification unique

ANNEXE 7 (suite) - Année 2016

PRIX DE L'EAU 2016 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³ AVEC REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE à 0.23 € HT/m³

SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE
11 Rue Charles Magne
03800 GANNAT
Tél. 04.70.90.02.89
Fax 04.70.90.25.08

Facture	
N° 2016-053-053001	Le 29/02/2016

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 29/02/2016

Accueil du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
sauf vendredi jusqu'à 16 h 30

**ATTENTION INFORMATIONS
IMPORTANTES AU DOS
MERCİ D'EN FAIRE UNE
LECTURE ATTENTIVE**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : CHAN055-02 Période facturée : du 01/01/2016 au 31/12/2016

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
06-055-00				
91133105	2172	2292	120	29/02/2016

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Abonnement 1er semestre 2016	6	2.91600	17.50	5.50
Abonnement 2ème semestre 2016	6	2.91600	17.50	5.50
Consommation Eau : tranche 1 à 1000	120	1.71000	205.20	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU		83.34%	240.20	
Redevance SMEA	120	0.13000	15.60	5.50
Taxe lutte contre la pollution	120	0.23000	27.60	5.50
Redevance Prélèvement à la Ressource	120	0.04000	4.80	5.50
ORGANISMES PUBLICS		16.66%	48.00	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
288.20	Eau	01	288.20	5.50	15.85
			Total TVA :		15.85

NET A PAYER : 304.05 euros

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : www.tipi.budget.gouv.fr
et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité 001262 Référence : 2016-EA-00-53001

COMMUNES ASSUJETIES A REDEVANCE POLLUTION EGALE A 0.230 € HT/m³
Total facture 304.05 € TTC, soit 2,533 € TTC/m³

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Paiement des sommes dues auprès de :
TRESORERIE DE GANNAT
Avenue Delarue - BP 43
03800 GANNAT

IBAN: FR84 3000 1008 7500 00H0 5002 224 / BIC: BDFEFRPPCCT

REFERENCES

Coll 205
Numéro 2016-053-053001 Clé1 1
Echéanc 29/02/2016 Clé2 E
NET A PAYER 304.05 euros

Les demandes de renseignements et les réclamations sont à adresser à :
M. le Président du Syndicat au bureau de GANNAT

ANNEXE 7 (suite) - Année 2016

PRIX DE L'EAU 2017 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³ AVEC REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE à 0.23 € HT/m³

SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE 11 Rue Charles Magne 03800 GANNAT Tél. 04.70.90.02.89 Fax 04.70.90.25.08	Facture		DELAI DE REGLEMENT Jusqu'au :
	N° 2017-061-061001		
Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 sauf vendredi jusqu'à 16 h 30			

**ATTENTION INFORMATIONS
IMPORTANTES AU DOS
MERCİ D'EN FAIRE UNE
LECTURE ATTENTIVE**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 2000-318 du 7 avril 2000 (art. R2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales), relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (art. L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : BRO101-01 Période facturée : du 01/01/2017 au 31/12/2017

05-101-00				
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
G11BA102948U	315	435	120	09/02/2017
03110 BROUT-VERNET				

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Abonnement 1er semestre 2017	6	3,16700	19,00	5,50
Abonnement 2ème semestre 2017	6	3,16700	19,00	5,50
Consommation Eau : tranche 1 à 1000	120	1,71000	205,20	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU		83,74%	243,20	
Redevance SMEA	120	0,13000	15,60	5,50
Taxe lutte contre la pollution	120	0,23000	27,60	5,50
Redevance Prélèvement à la Ressource	120	0,03350	4,02	5,50
ORGANISMES PUBLICS		16,26%	47,22	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
290,42	Eau	01	290,42	5,50	15,99
Total TVA :					15,99

NET A PAYER : 306,41 euros

Prix de revient (hors abonnement) : 0,00222 euros par litre
Total Abonnement : 40,10 euros

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : www.tipi.budget.gouv.fr
et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité 001262

Référence : 2017-EA-00-61001

COMMUNES ASSUJETIES A REDEVANCE POLLUTION EGALE A 0.230 € HT/m³
Total facture 306.41 € TTC, soit 2,553 € TTC/m³

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Paiement des sommes dues auprès de :
TRESORERIE DE GANNAT
 Avenue Delarue - BP 43
 03800 GANNAT

IBAN: FR84 3000 1008 7500 00H0 5002 224 / BIC: BDFEFRPPCCT

REFERENCES	
BRO101-01	Coll 205
Numéro 2017-061-061001	Clé1 1
Echéance 09/02/2017	Clé2 E
NET A PAYER 306,41	euros

Les demandes de renseignements et les réclamations sont à adresser à :
 M. le Président du Syndicat au bureau de GANNAT

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2016

SIVOM "Eau et Assainissement" de SIOULE ET BOUBLE

Selon présentation de l'ancien article 133 du code des Marchés publics
abrogé par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Nouvelle obligation dans l'Article 107 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics à compter d'octobre 2018

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	
Travaux des réseaux humides dans le cadre des travaux de la Grande Rue à GANNAT - Tranche 2	15-févr.-16	SADE	63100 CLERMONT	64 658.29	
Construction hangar de stockage du GEH - Usine de ST OURS LES ROCHES	1-mars-16	Divers attributaires selon 5 lots		55 734.00	
Travaux de sécurisation de certains réservoirs AEP	24-mai-16	DESMOULES Pose	03470 SALIGNY SUR ROUDON	54 639.40	

MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	Avenant € HT
Programme de travaux AEP 2016	9-juin-16	Groupement ROUX/SADE	63500 ISSOIRE	747 971.20	

MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant € HT

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant € HT

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant € HT

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché	Montant € HT

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché	Montant € HT

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché	Montant € HT

ANNEXE 9A

<i>PERIMETRE DE COMPETENCE DU SPANC DU SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE</i>			
<i>42 COMMUNES RATTACHEES AU 1^{er} JANVIER 2016</i>			
<u>ComCom Bassin de GANNAT</u>	<u>ComCom Sioule Colettes et Bouble</u>	<u>ComCom du Bassin Saint-Pourçinois</u>	<u>ComCom de la Région de Montmarault</u>
COMMUNES INTEGREES AU SPANC DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ BEGUES ▪ BIOZAT ▪ BROUT-VERNET ▪ CHARMES ▪ ESCUROLLES ▪ GANNAT ▪ JENZAT ▪ LE MAYET D'ECOLE ▪ MAZERIER ▪ MONTEIGNET SUR ANDELOT ▪ SAINT-BONNET DE ROCHEFORT ▪ SAINT-GERMAIN-DE-SALLES ▪ SAINT-PONT ▪ SAINT-PRIEST D'ANDELOT ▪ SAULZET ▪ POEZAT 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BELLENAVES ▪ CHEZELLE ▪ CHOUVIGNY ▪ COUTANSOUZE ▪ EBREUIL ▪ ECHASSIERES ▪ LALIZOLLE ▪ MONESTIER ▪ NADES ▪ NAVES ▪ SUSSAT ▪ TARGET ▪ VALIGNAT ▪ VEAUCE ▪ VICQ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BARBERIER ▪ CHANTELE ▪ CHAREIL-CINTRAT ▪ CHARROUX ▪ DENEUILLE-LES-CHANTELLE ▪ ETROUSSAT ▪ FLEURIEL ▪ FOURILLES ▪ TAXAT-SENAT ▪ USSEL D'ALLIER 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VOUSSAC
16 COMMUNES	15 COMMUNES	10 COMMUNES	1 COMMUNE

RAPPEL REGLEMENTAIRE
RELATIF A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Afin de préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques, la loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) de 2006, relatifs à l'assainissement non collectif (ANC), a précisé et complété certains articles dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010, notamment pour la réalisation d'un contrôle diagnostique dans le cadre d'une vente immobilière.

- Pour rappel, les collectivités compétentes en ANC ont obligation de:
 - définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif (carte de zonage d'assainissement avec enquête publique),
 - créer le Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC) avant le 31/12/2005,
 - réaliser le diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes avant le 31/12/12.

- Les particuliers, propriétaires des immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées ont des obligations :
 - mettre en place un dispositif ANC en bon état de fonctionnement et d'entretien,
 - fournir un diagnostic du dispositif ANC existant dans le cadre d'une cession d'immeuble (applicable au 1^{er} janvier 2011),
 - réaliser des travaux dans les 4 ans en cas de problèmes sanitaires ou environnementaux avérés (ramené à 1 an en cas de vente du bien immobilier).

- Les SPANC, s'appuient sur deux arrêtés pour la réalisation des missions de contrôles (contrôles des dispositifs neufs ou réhabilités, vérification périodique de bon fonctionnement) :
 - L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié (par arrêté du 7 mars 2012) fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique $\leq 1,2$ kg/j de DBO5 (soit environ 20 équivalent-habitants)
 - L'arrêté du 27 avril 2012 relatifs aux modalités de contrôle des installations ANC (se substituant à l'arrêté du 7 septembre 2009).

EXTRAITS DES ARTICLES DES LOIS PRECITEES
POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
REPRIS DANS LES CODES LEGISLATIFS

- Article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :
« III – Pour les **immeubles non raccordés** au réseau public de collecte, la **commune assure le contrôle** des installations d'assainissement non collectif.
Cette mission consiste :
 1. Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager, et en une vérification de l'exécution ... ,
 2. Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution pour l'environnement ... » .

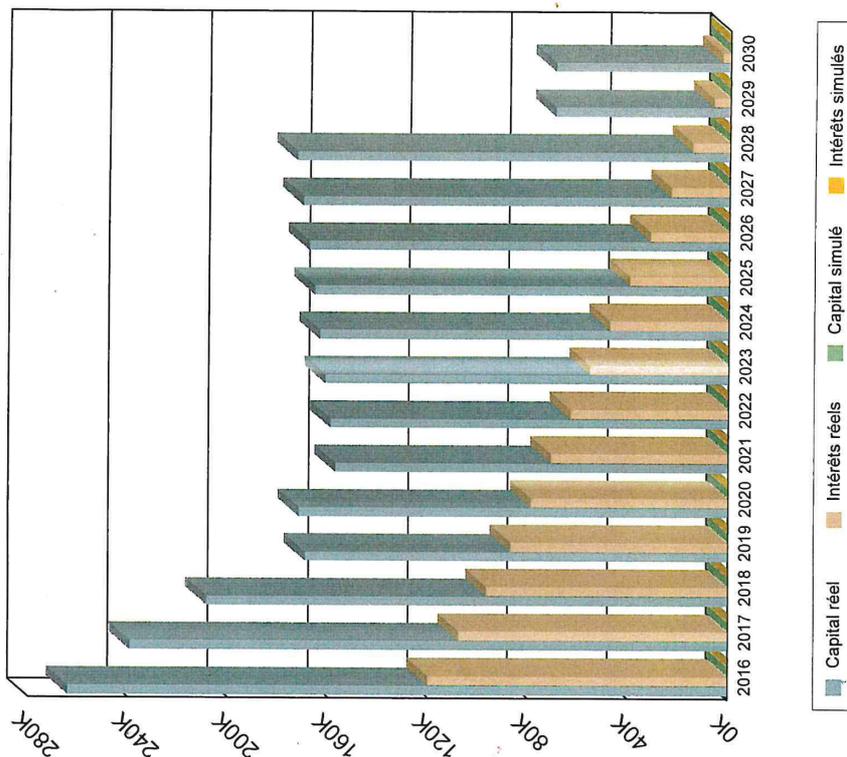
- Article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique (CSP) :
I - « les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif **dont le propriétaire assure régulièrement l'entretien et qu'il fait périodiquement vidanger** par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. ... / ... ,
II – Le **propriétaire** fait procéder aux travaux prescrits par le **document établi à l'issue du contrôle prévu** au III de l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de 4 ans suivant la notification de ce document .

- Article L. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation
« En cas de non-conformité de l'installation d'ANC, lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de 1 an après l'acte de vente ».

- Article R 431-16 du Code l'Urbanisme
Le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre, selon les cas :
« c) le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, prévu au 1° du III de l'article L.2224-8 du CGCT, dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation ».

ETAT DE LA DETTE ET REMBOURSEMENT DES ANNUITES D'EMPRUNT

Diagramme de remboursement



Date : 24/03/2017 10:49

Endettement pluriannuel
SIV - SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2016 au 31/12/2030 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dt
2016	384 871,85 €	120 493,54 €	264 378,31 €	0,00 €	0,00 €	2 517 011,44 €
2017	347 632,60 €	108 125,88 €	239 506,92 €	0,00 €	0,00 €	2 252 633,13 €
2018	305 926,30 €	96 919,64 €	209 006,66 €	0,00 €	0,00 €	2 013 126,21 €
2019	257 001,76 €	87 226,40 €	169 775,36 €	0,00 €	0,00 €	1 804 119,55 €
2020	251 357,65 €	79 193,42 €	172 164,23 €	0,00 €	0,00 €	1 634 344,19 €
2021	228 787,46 €	71 116,68 €	157 670,78 €	0,00 €	0,00 €	1 462 179,96 €
2022	223 102,54 €	63 384,21 €	159 718,33 €	0,00 €	0,00 €	1 304 509,18 €
2023	217 411,58 €	55 617,01 €	161 794,57 €	0,00 €	0,00 €	1 144 790,85 €
2024	211 703,78 €	47 752,98 €	163 950,80 €	0,00 €	0,00 €	982 996,28 €
2025	205 984,18 €	39 821,06 €	166 163,12 €	0,00 €	0,00 €	819 045,48 €
2026	200 235,27 €	31 720,61 €	168 514,66 €	0,00 €	0,00 €	652 882,36 €
2027	194 472,96 €	23 543,15 €	170 929,81 €	0,00 €	0,00 €	484 367,70 €
2028	188 691,02 €	15 253,07 €	173 437,95 €	0,00 €	0,00 €	313 437,89 €
2029	76 846,00 €	6 846,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €
2030	73 423,00 €	3 423,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €

ANNEXE 11**INVENTAIRE DU PARC AUTOMOBILE AU 31/12/16**

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date d'acquisition	Kilométrage effectué au cours de l'année 2016
Renault Clio	2754 VL 03	12 Juin 2008	14 645
Renault Clio	CX-523-QA	22 août 2013	6 688
Citroën Nemo	AC-495-DW	28 Juillet 2009	9 588
Peugeot 308	EA-929-FP	7 mars 2016	10 443
Renault Kangoo	CG-195-RZ	21 juin 2012	20 748
Renault Kangoo	CG-235-RZ	21 juin 2012	30 325
Renault Kangoo	CG-160-RZ	21 juin 2012	29 403
Renault Kangoo	CZ-478-VK	23 Octobre 2013	32 025
Renault Kangoo	CZ-522-VK	23 Octobre 2013	19 436
Renault Kangoo	DG-757-AY	29 mai 2014	15 484
Renault Kangoo	DG-737-AY	29 mai 2014	25 943
Renault Kangoo	DG-706-AY	29 mai 2014	19 709
Renault Kangoo	DY-979-EZ	17 Décembre 2015	27288
Citroën Berlingo	DH-524-QS	16 juillet 2014	28 687
Camion RENAULT Poids Lourds	4421 TP 03	24 Février 2003	9 024
Fourgon IVECO	CE-899-VM	4 mai 2012	14 797
Camion MERCEDES Poids Lourds Grue	2140 VN 03	23 Décembre 2008	5 102
Fourgon IVECO	DV-144-NY	9 septembre 2015	6 145

Total des kilomètres effectués pendant l'année 2016 = 325 480 Km

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date de mise en circulation	Sorties de véhicules
Mini-pelle EC 27 C		1 ^{er} avril 2012	
Mini-pelle VOLVO CX10025		25 juin 2015	<i>Minipelle Volvo de 2000 vendue en juin 2016</i>
Remorque porte-engins MOIROUD	7857 VM 03	7 Novembre 2008	
Remorque porte-engins MOIROUD	CD-578-WQ	11 avril 2012	
Remorque porte-engins GOURDON	DS-063-LE	25 juin 2015	
Remorque porte-panneaux	2930 TB 03	6 juillet 1999	
Remorque porte-feux tricolores		6 Juillet 1999	
Remorque porte chlore	DT-323-GT	15 juillet 2015	
Compresseur ATLAS	XAS 48	21 octobre 2016	<i>Compresseur ATLAS de 1990 vendu en novembre 2016</i>
Chargeuse ATLAS sur pneus type AR72E		Mai 2006	
Charriot TOYOTA	Série 13555	2 septembre 2011	

ANNEXE 12**ETAT DU PERSONNEL au 31/12/2016****I – Agents titulaires « temps complet » et « temps partiel / non complet » :**

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus
		TC	TP/TNC	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Rédacteur	B		1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C		1	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C		2	2
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur Principal	A	1		1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C	2		2
Agent de maîtrise	C		1	1
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	3		3
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2		2
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	C	1		1
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	6	2	8
TOTAL DU PERSONNEL		17	8	25

TC : temps complet TP : temps partiel TNC : temps non complet

II – Agents contractuels :

Agents non titulaires Emplois pourvus	Effectifs budgétaires	Secteur	Contrat
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe (1 CDD de 3 mois à 35h/semaine)	1	Technique	N°2016-03
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe (2 CDD de 3 mois à 8h/semaine)	1	Administratif	N°2016-02
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-04
Adjoint technique 1 ^{ère} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-01
TOTAL DU PERSONNEL	4		